

Les paysages littoraux de la Charente-Maritime continentale entre la Seudre et la Gironde (3^e partie)

par Guy ESTÈVE (*)



(*) G. E. : Le Chêne Vert, Le Billeau, 17920 BREUILLET.

Avant-propos

Cette publication est le troisième et dernier volet de l'étude consacrée aux paysages littoraux de la presqu'île d'Arvert. Elle concerne les marais en rive gauche de la Seudre dont les paysages sont fortement marqués par l'intervention de l'homme. La géologie étant relativement simple notre recherche a été autant celle de l'historien et du géographe que celle du naturaliste.

Pour cela il nous a fallu consulter de très nombreux documents écrits ou cartographiques aux Archives Départementales de la Charente-Maritime, aux Archives Historiques de la Marine et dans plusieurs bibliothèques municipales (La Rochelle, Saintes, Royan) ainsi qu'au service du cadastre des différentes communes riveraines qui conservent les plans levés entre 1826 et 1837.

La lecture des délibérations du Conseil Général de la Charente-Inférieure puis de la Charente-Maritime nous a permis, depuis un siècle et demi, de suivre l'évolution des problèmes posés aux sauniers et aux ostréiculteurs.

Nous n'avons pas cité toutes les références de ces documents, le lecteur nous fera confiance. En les reproduisant nous les avons, pour la plupart, transcrits en un français plus accessible au lecteur contemporain, conscient d'y perdre en saveur et en pittoresque mais soucieux d'y gagner en clarté.

Nous remercions vivement toutes les administrations et plus particulièrement les personnes qui ont facilité la recherche de ces documents.

Notre gratitude va également à M. G. FLAMANT, Directeur de la section Marennes-Oléron du Comité Interprofessionnel de la Conchyliculture et aux hommes de terrain, G. ARCHAMBEAU ex-Président de la section et ostréiculteur à Avallon, A. BERTIN ostréiculteur à Breuillet, ainsi que MM. GRANDILLON sauniers à Saint-Just-Luzac.

Juin 1990

De la géologie à l'histoire

Dans la deuxième partie relative à la côte sableuse nous avons surtout insisté sur les événements qui se sont produits au Quaternaire et plus particulièrement au cours des dix derniers millénaires qui ont précédé notre ère : la régression würmienne eut pour effet l'incision du bâti calcaire secondaire dont les parties basses ont été envahies par la mer qui a déposé sables et vases pendant la transgression flandrienne qui a suivi. La fixation de ces sédiments par la végétation eut pour effet la progradation du littoral vers l'ouest et la formation de dunes et de marais.

Pour comprendre la morphogenèse de la basse Seudre et du bassin de Marennes-Oléron dans lequel se jette le fleuve, il faut reprendre l'essentiel des événements géologiques qui se succédèrent dans cette région, île d'Oléron comprise.

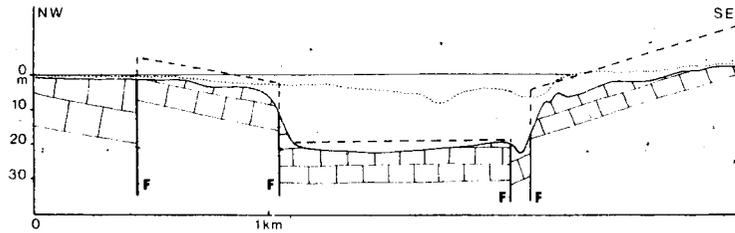
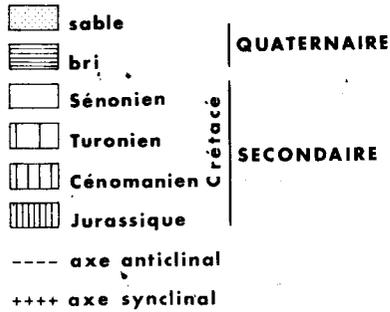
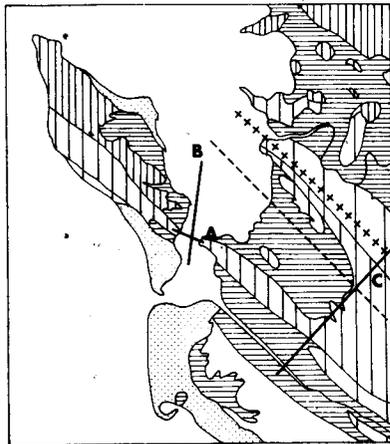
En dehors des sondages permettant la réalisation de coupes et de cartes nécessaires à la seule connaissance géologique (âge et disposition des terrains: stratigraphie et tectonique), des travaux particuliers nécessitent eux aussi les mêmes informations. C'est le cas pour les études préalables à la réalisation de grands ouvrages de génie civil comme les ponts (géologie) et pour la recherche de l'eau (hydrogéologie). Ainsi a-t-il fallu, avant la construction des viaducs d'Oléron puis de la Seudre déterminer précisément la nature du substratum sur lequel allaient reposer les piles de ces ponts. De la même manière, des sondages ont été nécessaires pour rechercher à quelle profondeur se trouvent les terrains renfermant soit de l'eau douce, soit de l'eau de mer pouvant alimenter les établissements aquacoles.

Ces sondages ont confirmé la connaissance globale que l'on avait de la géologie régionale ; leur plus grand nombre a permis d'affiner cette connaissance. Les coupes de la figure 34 ont été réalisées à partir de sondages qui ont révélé la stratigraphie et la tectonique du sous-sol de la région que nous considérons et dont nous allons rappeler l'histoire géologique.

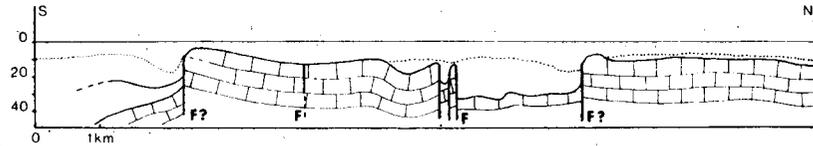
Le Bassin d'Aquitaine en bordure duquel se trouve notre secteur d'étude est constitué de terrains secondaires déposés à différentes époques où la mer recouvrait la région.

L'observation d'une carte géologique à petite échelle (1/320 000^e) montre la disposition caractéristique des terrains affleurant en bandes de plus en plus récentes au fur et à mesure que l'on va vers le centre du bassin. Cette disposition résulte de transgressions marines successives, d'importances décroissantes, au cours desquelles se firent les dépôts.

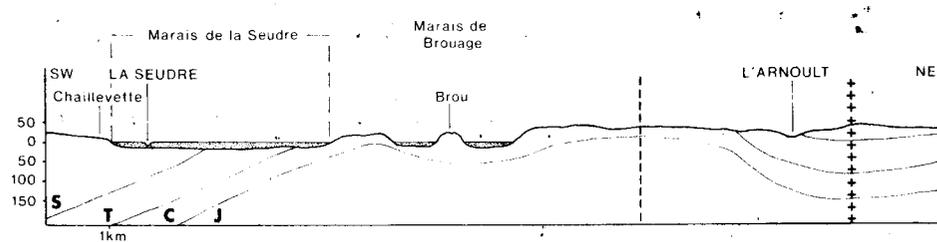
A la fin du Jurassique, la mer se retire ; les surfaces émergées sont alors soumises à l'érosion continentale (par le vent, les eaux de ruissellement) qui se poursuivra pendant tout le Crétacé inférieur (voir l'échelle sommaire des temps géologiques).



A. d'après J. CHARDONNET. 1972.



B. d'après M. TESSON. 1973.



C. d'après J. P. PLATEL. 1977.

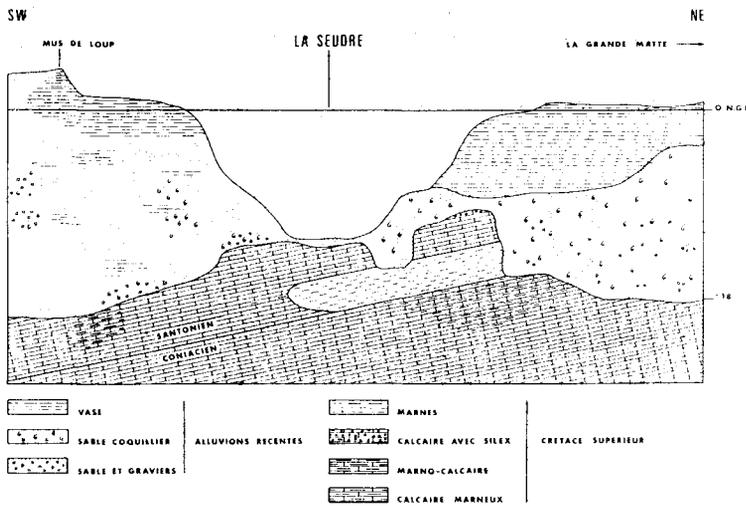
La sédimentation marine reprend au Crétacé supérieur avec la transgression cénomaniennne qui s'est poursuivie jusqu'au Turonien. La dernière transgression crétacée a déposé les terrains sénoniens (coniaciens, santoniens et campaniens dont les derniers dépôts sont encore parfois datés du Maestrichtien).

C'est vers la fin du Crétacé que la mer se retire mais elle viendra faire des incursions dans le domaine continental. Des dépôts éocènes (début du Tertiaire) sont visibles par endroits sur la rive droite de la Gironde mais, comme nous l'avons dit dans la première partie, il peut également en exister plus à l'intérieur. L'importance de la transgression éocène a donc pu être sous-estimée par suite de l'érosion de tout ou partie de ces dépôts. J. P. PLATEL dans la notice de la carte géologique SAINT-AGNANT (1977) mentionne à l'ouest de Chaillevette, recouvrant les calcaires campaniens, une formation peu épaisse de sables grossiers et graviers à galets de quartz et de silex. « Ces formations semblent être les témoins occidentaux d'un épandage détritique continental (probablement éocène) à proximité immédiate du domaine côtier qui l'a transgressé à certaines époques. » Les témoins de cette transgression sont de gros blocs de conglomérats d'origine marine entièrement silicifiés qui sont toujours visibles sur la butte, aux Mouillères, à proximité du chemin de fer. Un très gros bloc gît encore à la sortie du Maine Aurioux vers la départementale Saujon-La Tremblade. L'aspect de la roche rappelle beaucoup celui des conglomérats de Vallières au sud de Royan. Des fragments de cette formation sont dispersés dans les champs au nord de Chaillevette. Exportés dans plusieurs villages, de gros éléments ont été placés sur le bord des routes, à la croisée des chemins pour protéger les maisons des divagations des attelages. De nombreux témoins sont encore visibles au Grallet par exemple (commune de Breuillet).

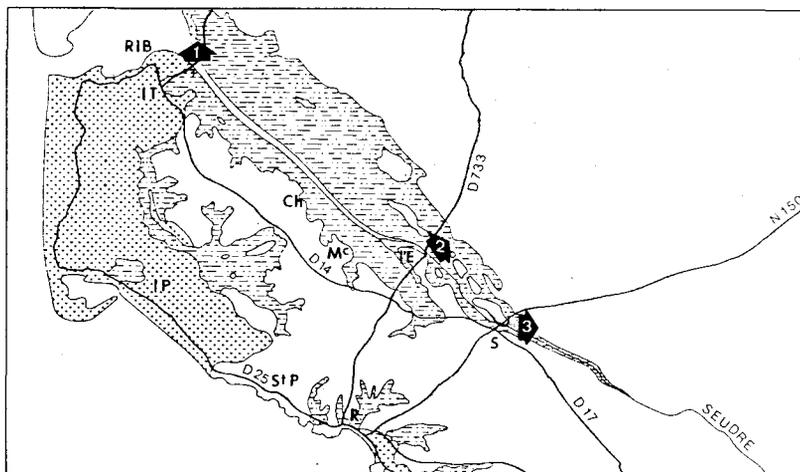
Ce n'est qu'à la fin du Tertiaire, au Pliocène, que la mer transgressa une dernière fois comme en témoignaient les dépôts, aujourd'hui disparus, au nord de l'île d'Oléron, à la Morelière.

Si on examine maintenant les cartes géologiques à grande échelle (1/50 000^e), on se rend compte que la disposition des terrains est plus complexe. Ainsi, en allant de la Charente à la Gironde, recoupe-t-on plusieurs fois les mêmes couches à l'affleurement. Cette disposition est due aux déformations subies par ces terrains postérieurement à leur dépôt. Ces couches ont été ployées soit vers le bas (structure synclinale de Saintes), soit vers le haut (structure anticlinale de Gémozac ou de Saintonge) suivant des axes nord-ouest - sud-est de plissements (voir figure 34). C'est sur le flanc sud, et peut-être nord, de l'anticlinal en train de se mettre en place que la mer éocène a transgressé. Déjà soumis à l'érosion pendant le plissement, l'anticlinal de Saintonge a été nivelé ensuite au cours des phases d'émersion où il a été soumis à une intense érosion continentale avec dépôt de sables et de graviers. C'est cette usure de la crête des plis qui explique la succession à l'affleurement, de Saintes à Royan, des terrains santoniens, coniaciens, turoniens, cénomaniens puis, à nouveau turoniens, coniaciens, santoniens recouverts par les terrains campaniens.

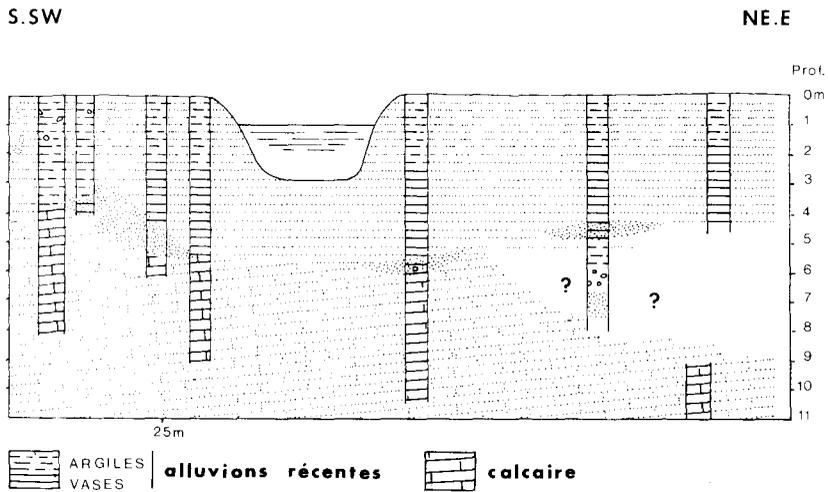
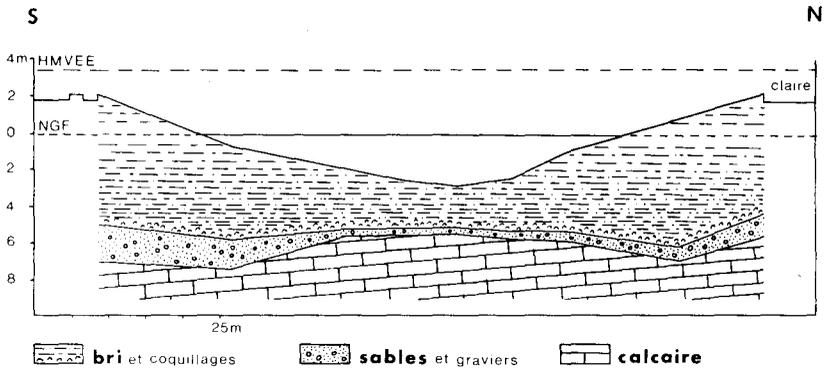
C'est sur cet anticlinal structuré et nivelé que la mer pliocène est venue mordre. La disposition horizontale des dépôts tertiaires observés à la Morelière,



1. viaduc de la seudre (d'après j. vouvé. 1975)



sondages géologiques le long de la seudre



reposant sur des terrains secondaires inclinés, montre que ces plissements étaient terminés au Pliocène.

A la fin de cette phase compressive, qui fut à l'origine des plissements, ou postérieurement, à la fin du Tertiaire donc, on observe une phase distensive qui eut pour effet de casser ces plis perpendiculairement à leur axe.

J. CHARDONNET (1972), dans son étude morphologique et hydrographique de la baie de Marennes donne des sondages effectués préalablement aux travaux de construction du viaduc d'Oléron. Les profils nord-ouest - sud-est réalisés à partir de ces sondages font apparaître que « l'inclinaison des couches vers le centre du pertuis est le témoignage d'un synclinal transversal, mais l'abaissement du calcaire dû aux failles est plus fort que ne l'eût créé un simple synclinal. Le pertuis du Chapus a donc une origine tectonique : c'est un véritable fossé tectonique. » Nous verrons plus loin la conséquence de cette « cuvette synclinale nord-ouest - sud-est. »

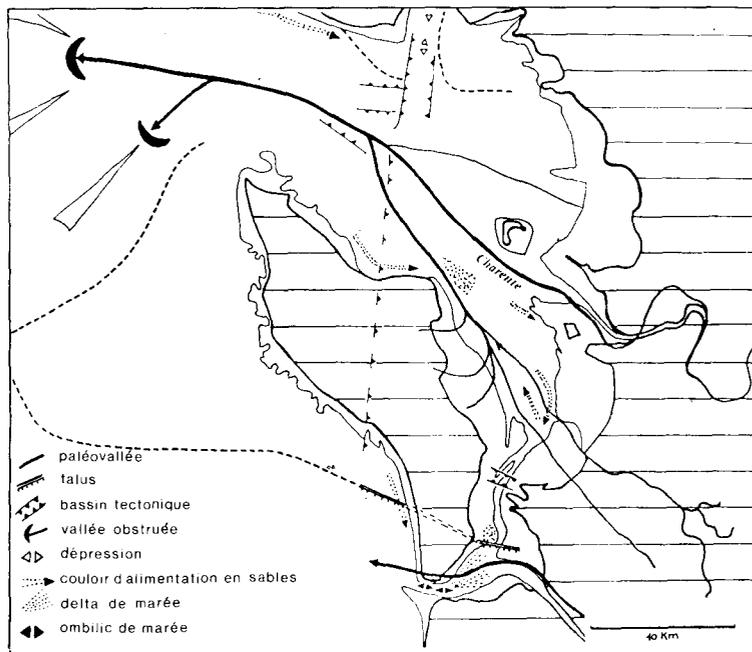
Durant le Plio-Quaternaire le réseau hydrographique se met en place ; la Seudre va creuser son lit dans le flanc sud de l'anticlinal pendant les phases de bas niveaux marins dont la dernière correspond à la régression würmienne. Rappelons qu'à cette époque (optimum il y a 18 000 ans) le rivage marin était très à l'ouest de l'actuel (niveau à environ -100 m du niveau moyen actuel), les fleuves ont creusé dans la bordure calcaire dont une partie forme maintenant le plateau continental immergé. Le cours de la Seudre était donc beaucoup plus long ; la vallée aval est maintenant comblée par des dépôts sableux ou vaseux et submergée, de sorte qu'il est difficile de reconstituer son tracé. Si la direction nord-ouest - sud-est de la basse Seudre actuelle est celle de l'axe des plissements, donc des cassures qui ont dû guider la mise en place du fleuve, la paléovallée présente une inflexion vers le sud-ouest au large d'Oléron.

Des sondages par sismique-réflexion effectués sur la plate-forme continentale dans cette région montrent un abaissement du substratum calcaire à -70 m (M. TESSON, 1973) pouvant correspondre à ce paléolit qui se trouverait à l'emplacement de l'actuelle forêt de Saint-Trojan.

Nous avons vu comment X. ANDRÉ (1986), en étudiant les caractéristiques morphostructurales du plateau continental charentais et en recherchant des empreintes de reliefs côtiers laissées au cours de la transgression flandrienne, a tenté de reconstituer les étapes de cette remontée holocène.

Le modelé du proche plateau traduit l'empreinte des principaux paléocéoulements ; il permet, dans une certaine mesure, de dessiner le tracé de ces vallées submergées (figure 35). Les schémas paléohydrographiques ne peuvent être qu'hypothétiques ; des lacunes subsistent car le remblaiement au cours de la transgression a masqué une grande partie de ce réseau hydrographique fossile.

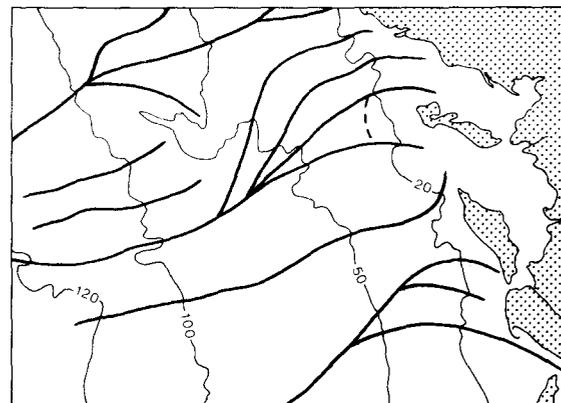
L'examen du profil transversal de l'estuaire de la Seudre réalisé au niveau du pont montre, sous le lit actuel et de part et d'autre, deux dépressions dans les calcaires santoniens et coniaciens. L'une d'elles, au sud-ouest, creusée jusqu'à 20 m, pourrait représenter la paléovallée du fleuve se jetant dans l'Atlantique à l'ouest d'Oléron ; l'autre, au nord-est, dont le plancher n'atteint que 18 m, pourrait être interprétée comme un bras ou une autre Seudre au nord de son



partie sud de la mer des pertuis (r. regrain.1980.extrait)

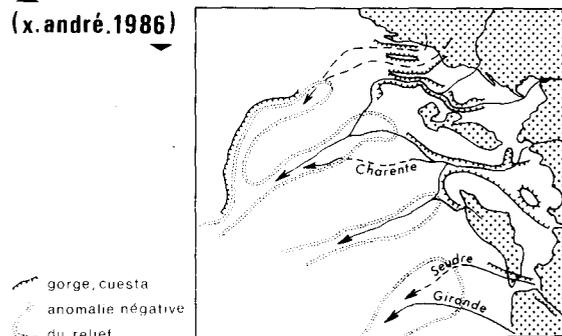
35
paléohydrographie du proche plateau continental

avant la transgression flandrienne.



les grands réseaux d'écoulement théorique

(x. andré.1986)



empreintes des paléocélements

cours actuel. La coupe au niveau du pont d'Oléron fait apparaître un important creusement (supérieur à 20 m) du substratum rocheux qui pourrait correspondre soit à la paléovallée de cette Seudre septentrionale remontant vers l'emplacement de l'actuel pertuis d'Antioche, soit, à l'inverse, à un cours venant du nord pour rejoindre la Seudre. « Le profil nord-sud montre d'ailleurs entre Sinche et le rocher d'Ade une dépression dans le substratum qui pourrait être le tracé de cet ancien cours ; par le chenal de l'Est, à l'est du banc Lamouroux, cette rivière grossie des rivières oléronaises, des chenaux de Mérignac, de Brouage et de Moëze, aurait pu ensuite rejoindre la Charente dans les parages de l'île d'Aix. » (R. REGRAIN, 1980).

Plus intéressé par le proche plateau continental, X. ANDRÉ figure dans sa reconstitution les nombreux petits cours d'eau issus de l'ouest du promontoire calcaire (dont une partie formera l'île d'Oléron actuelle) et dont certains, après confluence, constituèrent des affluents de la rive droite de la paléoSeudre ; d'hypothétiques cours d'eau à l'est, entre le plateau rocheux d'Oléron et la région de Brouage, ne sont pas mentionnés. « La paléoSeudre passe au nord de son estuaire actuel, installée sur un vaste thalweg, en partie comblée, puis elle est guidée par une cuesta reconnue en sismique-réflexion... située au sud de Trompe-Sot. Elle se poursuit sur le plateau, le long d'anciennes entailles dans le substratum également comblées, pour rejoindre finalement vers le sud-ouest la paléoGironde dans la lagune Ouest-Gironde. »

Au fur et à mesure de la transgression qui débuta il y a environ 10 000 ans, d'importantes masses de sables et de vases (qui formeront le bri) furent remontées sur la bordure calcaire comblant les vallées alors submergées ou formant des massifs dunaires sur la partie émergée de la plate-forme.

En même temps la mer remontait des sédiments beaucoup plus grossiers (galets et graviers) qui s'étaient eux aussi déposés sur la bordure continentale. Ces galets calcaires et surtout siliceux provenaient de l'érosion des terrains tertiaires (éocènes-ex «Sidérolithique») et secondaires (nodules de silex et chailles du Campanien).

Ces dépôts ont donc été repris par la mer et se sont accumulés surtout sur le rivage formant des cordons littoraux* (comme il s'en est formé sur le rivage de la Gironde). Déposés sur un calcaire parfois fortement altéré, ces éléments grossiers ont été recouverts par le bri et mélangés à ces vases qui sédimentaient alors. On les retrouve dans plusieurs sondages ; ils sont bien connus des entrepreneurs de travaux ostréicoles qui les nomment communément «oeils de bouc».

Au maximum de la transgression, il y a 2 200 ans B.P., toutes les parties basses formant les actuels marais étaient recouvertes par l'eau. Au dépôt du bri ancien, bleu, qui a dû débiter entre 9 000 et 6 000 B.P., succédera celui du bri récent, brun. Le premier correspond à la séquence progressive du dépôt (phase

* « J'ai constaté l'existence de cordons littoraux sur le bord sud du bassin, de Fontbedeau à Plordonnier, près de Chambion et au nord d'Avallon... Ces cordons répondent à un régime différent et antérieur à celui des vases à Scrobiculaires. » (J. WELSCH, 1913).

de transgression), le second à la séquence régressive, c'est-à-dire à cette phase du comblement qui, entraînant l'exhaussement du fond, eut pour effet de déplacer la ligne de rivage vers le nord-est (voir première partie, figure 3).

Mais revenons au début de notre ère, au maximum de la transgression. La Seudre apparaît alors comme un fleuve important : baignant le pied des coteaux calcaires de la presqu'île d'Arvert au sud-ouest et de la crête Saint-Just - Marennes au nord-est, elle mesure près de 6 km dans sa plus grande largeur, soit environ la largeur de la Gironde au niveau où elle est traversée par le bac Royan - Pointe de Grave. En considérant que le niveau moyen de la mer, donc celui de la basse Seudre, n'a pas varié depuis 2 000 ans, et en supposant détruite la digue de ceinture qui limite les claires «en dedans», la Seudre retrouverait ce même lit à marée haute. De telles incursions accidentelles de la Seudre se produisent parfois. Ainsi, peu de temps après son installation, la ferme aquacole des Aubains a perdu de nombreux poissons à la suite de l'ouverture d'une brèche dans la taillée.

Dans ce petit golfe, des îlots calcaires émergeaient : en rive droite Artouan, Nieulle, Souhe ; en rive gauche l'îlot de la Touche à l'est de la Tremblade devait être souvent submergé. En amont, à la hauteur de l'Eguille, la vallée se rétrécit tandis que la Seudre reçoit les eaux du Liman.

A l'abri de l'île d'Oléron, ce golfe devait être relativement calme et accueillant. C'est probablement pour cette raison que ses rives furent occupées assez tôt par l'homme. Des vestiges gallo-romains témoignent de sa présence à Chaillevette.

C'est dans le fond de cet estuaire que certains ont voulu placer le fameux *Portus Santonum*, le port des Santons. Divers auteurs se sont attachés à rechercher son emplacement. Comme ce n'est pas pour nous un point capital, nous nous limiterons, parmi d'autres, aux conclusions de Ch. DANGIBEAUD (aux environs de Mornac, sur les bords du Liman) et de M. CLOUET (non loin du village de Toulon* à 5 km à vol d'oiseau du bourg de l'Eguille). J. PIVETEAU (1962) tente de les réconcilier en considérant qu'il y avait plusieurs installations, au moins une sur chaque rive... Ce fond de l'estuaire était relié directement à Saintes par la voie qui passe au pied du Terrier de Toulon et de la pile de Pirelonge. Mais deux autres voies bien remarquables en partaient... Ces deux longues pistes révèlent l'importance pré-romaine de cet ensemble d'installations portuaires du fond de l'estuaire de la Seudre. » La première se dirigeait vers Blaye après avoir suivi les sommets des collines qui bordent la rive droite de la Gironde, la seconde traversait la Charente en direction de la Dordogne.

A la phase transgressive fit donc suite la phase régressive au cours de laquelle se produisit le comblement progressif des rives de la Seudre. Cela se fit naturellement, d'abord par développement d'une végétation halophile qui, piégeant les sédiments, provoqua l'exhaussement du fond. Ensuite, ce fut l'homme qui accéléra le processus engagé en aménageant des marais salants. Quel a été le rôle des Romains dans leur installation ? On ne le sait pas, nous y reviendrons. On est cependant sûr que ces marais couvrirent les rives de la Seudre pendant le Moyen Age et jusqu'au XVII^e siècle, période de leur apogée.

* Près de la N 150 au nord-est de Saujon où des vestiges romains ont été mis à jour.

A cette époque, les digues de ceinture sont en place ; la largeur du fleuve n'a donc pas varié depuis, de 1600 à 1700 m dans la partie la plus large. Nous verrons comment, pendant le XVIII^e siècle, le développement des claires au pied de ces digues, en encombrant les rives, gêna la navigation en réduisant localement sa largeur.

Nous voici donc arrivés à la période historique pendant laquelle l'homme modela les paysages en aménageant ces marais d'abord en salines puis en claires.

La chronologie nous conduit ainsi à traiter ces activités aquacoles dans cet ordre. L'ostréiculture se faisant en partie sur le domaine public maritime, il nous a paru nécessaire d'aborder les problèmes liés à ce domaine dans la partie relative à cet aspect de l'aquaculture.

Laissons momentanément l'histoire de la Seudre pour en revenir à des considérations géomorphologiques.

Au point de vue hydrologique, il faut considérer le système Gironde-Seudre développé sur le flanc sud-ouest de l'anticlinal de Gémozac dans les assises karstifiées des calcaires compacts secondaires (santonien et coniacien) dont la perméabilité est due à un important réseau de fissures. Les eaux du réservoir qui occupe les cavités du karst, limité par le toit imperméable du Campanien, s'écoulent vers la Gironde soit par des sources de trop plein (Chauvignac, Fontgarnier, Fontdévine), soit par des sources sous-fluviales. Cet aquifère est alimenté par les eaux de pluies qui s'infiltrent à travers les dépôts tertiaires mais aussi par les eaux courantes superficielles qui se perdent soit dans des gouffres (Touvent, Chez Moiroux), soit dans des fissures sur le cours de la Seudre dont le lit s'assèche une partie de l'année en aval de Saint-Germain-du-Seudre* (à la limite des placages tertiaires et des affleurements secondaires du Santonien). Il s'agit d'une capture des eaux de la Seudre par la Gironde, mais ici le phénomène est souterrain au lieu d'être de surface.

Ces pertes de la Seudre n'empêchent pas ce petit fleuve d'apporter, en périodes pluvieuses, des quantités relativement importantes d'eau irriguant les terrains bordant ses rives. Un document daté de 1753 fait état de plaintes des habitants de la paroisse de Saint-Germain-du-Seudre possédant un vaste marais arrosé par la Seudre et devenu inutile car « presque toujours submergé parce que le lit de la rivière qui fait tourner beaucoup de moulins depuis son embouchure jusqu'à Saujon est presque comblé par la négligence qu'on a eue de le récurer. »

De nos jours encore diverses cultures profitent de cette irrigation sur cette même commune et sur d'autres. Cependant de nouveaux facteurs viennent contrarier ce rôle de la Seudre : l'aridité croissante du climat, sécheresse particulièrement importante en 1989, et les nombreux prélèvements effectués dans la nappe phréatique pour l'arrosage des cultures.

* Ne pas confondre : le Seudre est un très petit affluent de la Seudre sur la commune de Saint-Germain.

A l'écluse de Ribérou, le débit est estimé à environ 25 m³ par seconde en période de crues ; en période sèche, il n'est plus que de quelques m³. La chasse est donc souvent insuffisante pour assurer l'enlèvement des vases, d'où la nécessité de dragages.

Puisqu'il vient d'être question de moulins et de chasse, profitons de l'occasion pour parler un peu de ces moulins à marées et de leurs rôles.

A l'époque de la requête des paroissiens de Saint-Germain concernant le récurage du lit de la Seudre, la carte de CASSINI figure un certain nombre de moulins en rive gauche sur les chenaux affluents : près de l'Eguille (sur le Liman), à Chatressac, la Guillate ; celui de la Tremblade était déjà figuré en 1698 par Cl. MASSE. Celui de Mornac est postérieur. Ces moulins servaient à moudre le grain apporté par la voie fluviale. C'est B. PALISSY qui nous donne une savoureuse explication de leur principe. « Aucuns ont édifié des moulins sur les dits canaux, auxquels on a fait plusieurs portes pour laisser entrer l'eau dans le canal, à la venue de la mer, afin qu'en venant elle fasse moudre les dits moulins: elle vient pour entrer dedans le canal, elle trouve la porte fermée et ne trouvant serviteur plus propre qu'elle-même, elle ouvre la porte et fait moudre le moulin pour sa bien venue. Et quand elle s'en veut retourner, comme une bonne servante elle-même ferme la porte du canal afin de le laisser plein d'eau laquelle eau l'on fait passer après un détroit afin qu'elle fasse toujours moudre le moulin. » (Des eaux et fontaines. Oeuvres revues en 1777).

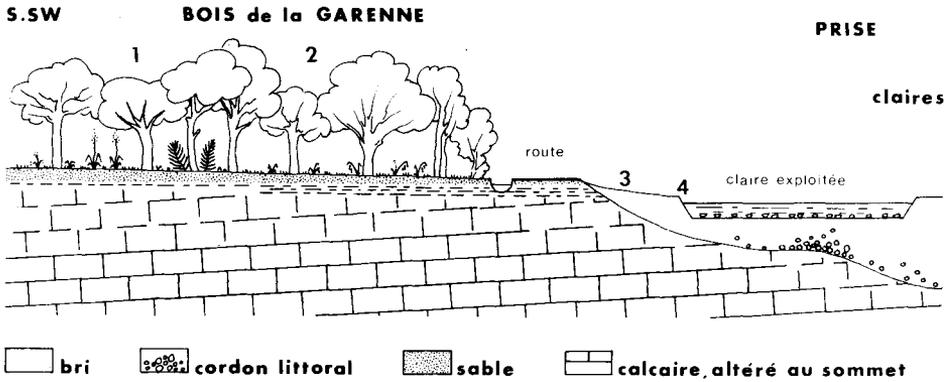
Le principe est simple : à marée montante l'eau est admise dans le chenal sur lequel se trouve le moulin. Cette eau est ensuite piégée puis libérée à marée basse. Il se produit alors un courant de vidange ou de chasse dont l'énergie permet de faire tourner la meule mais également de nettoyer le lit aval du chenal; son efficacité est évidemment fonction du volume d'eau retenue*.

Présentation des paysages

Le rappel géologique précédent nous a permis de mettre en place les deux grands ensembles structuraux qui ont déterminé les paysages : le plateau calcaire de faible altitude (rarement au-dessus de 30 m) et le marais dans lequel furent aménagées salines et claires. Deux types d'activités humaines s'y sont développés, agriculture et aquaculture, entre lesquelles se sont partagés beaucoup de riverains, plus encore autrefois quand les bosses des salines étaient cultivées ou pâturées.

Le calcaire daté de la fin du Campanien (= Maestrichtien) a donné des sols

* Un système analogue de portes à flot (fonctionnant comme un clapet ou une valve) existe depuis longtemps dans les marais desséchés. A l'inverse, il s'ouvre sous la poussée des eaux de pluies qui s'accumulent sur les terrains imperméables et se ferme sous la pression de la marée montante. (Voir l'origine du toponyme Le Clapet, maintenant La Palmyre).



géologie et végétation des marais de breuillet

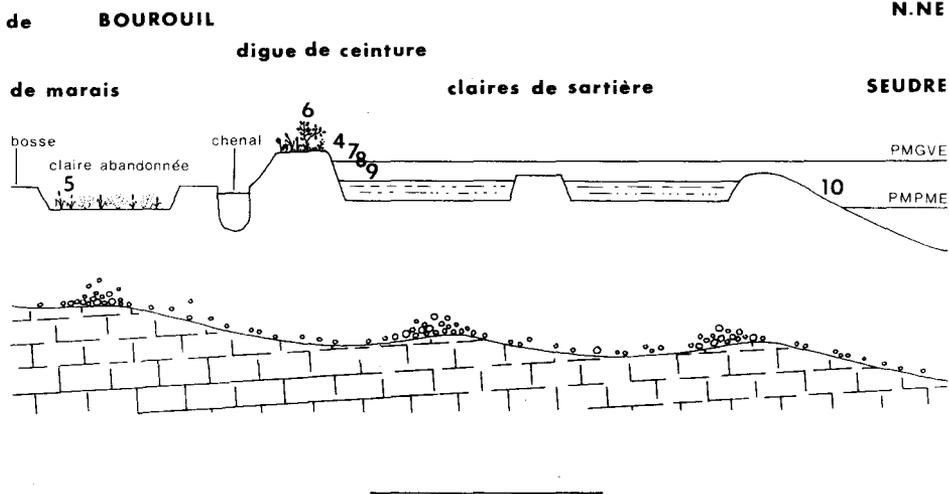
- 1.2 Ensemble appartenant à la sous-alliance du *Quercenion robori - pyrenaicae* sur sol sec (1) avec une tendance vers une hygrophilie plus marquée en 2.
- 3 Fragment du *Carici divisae - Lolietum perennis* de Foucault.
- 4 *Beto - Agropyretum pungentis* Corillion 1953.
- 5 *Puccinellio maritimae - Salicornietum ramosissimae* J. et J.-M. Géhu (groupement pionnier des claires abandonnées).
- 6 Groupement des *Prunetalia spinosae* R. Tüxen.
- 7 *Agropyro pungentis - Inuletum crithmoidis* J.-M. Géhu.
- 8 *Agropyro - Suaedetum verae* J.-M. Géhu.
- 9 *Bostrychio - Halimionetum portulacoidis* R. Tüxen
- 10 *Spartinetum maritimae* Corillion

(réalisé avec la collaboration de C. LAHONDÈRE).

semblables à ceux rencontrés en rive droite de la Gironde ; on y trouve les mêmes cultures : vigne, tournesol et céréales essentiellement.

Des dépôts tertiaires (sables, grès et conglomérats) ont recouvert par endroits le calcaire secondaire : ils forment maintenant des buttes sur lesquelles se sont développés des bois (Etaules, Chaillette, Breuillet, Saint-Sulpice-de-Royan). Bien que l'altitude soit peu élevée, le terme plateau convient car le relief y est peu accusé. Sur cette rive pas de paléovallées, pas de falaises mortes ; les petites entailles dans le calcaire ont été nécessaires à l'aménagement de la D 145 qui longe parfois l'affleurement calcaire en limite de marais (Chatressac, Fontbedeau).

Pendant l'aspect festonné de la bordure du plateau est bien dû au travail de courts ruisseaux dont l'activité érosive fut importante. A leur origine, des sources, parfois encore actives, nombreuses le long de cette rive. Certaines ont



été comblées au cours de la transgression flandrienne par les matériaux que la mer remontait sur les parties les plus basses. En s'opposant à l'écoulement des eaux douces, cette transgression eut pour effet la formation de tourbières comme dans le fond du marais de Mornac.

Des sources célèbres ont disparu comme celle de Fontrousse à La Tremblade. « Les eaux de cette fontaine étaient employées pour les maux d'yeux » note LÉTELIÉ. D'autres sont en partie comblées par des détritons divers que des personnes peu raisonnables accumulent. C'est le cas de la source de Fontbeudeau dont parle LE TERME à propos du Liman dont l'« embranchement au sud-est, dit de Missepierre, est également très navigable, et bien entretenu par les eaux de la fontaine de Fontmedoux. » Ce chenal est devenu le ruisseau de la Fontaine.

A une époque où l'eau risque d'être rare, seul un manque de raison peut expliquer un tel comportement. Il faut bien entendu entretenir ces sources car certaines sont actives. Ce qui frappe quand on parcourt la bordure de ce plateau c'est la présence de l'eau dans le sous-sol. Les personnes qui ne sont alimentées que par des puits n'ont jamais manqué d'eau pendant les périodes de sécheresse. A plusieurs endroits des cultivateurs ont creusé le calcaire et trouvé l'eau à faible profondeur. Les quelques troupeaux qui paissent dans les marais trouvent eux aussi de l'eau douce dans les dépressions aménagées en bordure.

L'aperçu historique qui va suivre permettra de comprendre comment a évolué le paysage du marais sous l'influence de l'homme. D'abord vasière progressivement colonisée par des halophytes, le marais fut aménagé en salines que limite la digue ou taillée de ceinture. De curieux jalons sont encore visibles : ce sont ces petits blockhaus d'où les Allemands surveillaient les mouvements des Résistants qui, de nuit, regagnaient la presqu'île d'Arvert en traversant la Seudre. Dans leurs équipées nocturnes ils ont parfois rencontré des mines que

l'occupant avaient enterrées dans le fond des bassins. En nettoyant leurs claires les ostréiculteurs en retrouvent encore.

La digue est interrompue par des varaignes qui permettent d'alimenter l'intérieur du marais, le «dedans». Après avoir fait boire les salines, l'eau qu'elles introduisent apporte maintenant le précieux plancton qui nourrit l'huître.

Les claires de marais ou «en dedans» ont été façonnées en respectant la forme des bassins de la saline d'origine. Aussi leur disposition est-elle plus régulière qu'«en dehors». Les vues aériennes montrent nettement la différence dans l'architecture des claires de part et d'autre de la taillée. En dehors, les claires de sartières ont été aménagées plus tard, sur des «tannes» plus hautes car une sédimentation active se poursuivait au pied de la digue. Ces claires, limitées par de nombreux chenaux et ruissons dont elles épousent les formes, ont une dispersion en alvéoles* ; du fait de leur altitude elles boivent à un coefficient de marée plus élevé que celui qui permet l'alimentation de leurs aînées du marais. Leur situation au pied des taillées explique leur accès difficile, ne pouvant se faire que par le fleuve, et donc leur abandon progressif. C'est vers elles que les ostréiculteurs reviennent aujourd'hui en facilitant leur pénétration par le dedans. Nous y reviendrons plus loin.

Ce paysage de claires assez monotone est agrémenté par une série de ports où les peintures vives des cabanes ou des bateaux à quai sèment des taches de couleurs sur un fond gris que seul le soleil peut adoucir en mettant de la lumière et du bleu dans l'eau. Les plus importants s'étirent le long d'un chenal vers la Seudre comme à la Grève de La Tremblade ou à Chatressac. Ceux de la Grève à Duret et de Mornac se concentrent sur la partie moyenne ou haute du chenal. Plus modestes, les ports d'Orivol et de Chaillevette regroupent leurs cabanes en bordure du marais.

Bien que toujours actifs, ils connaissent une très grande animation lorsque les ostréiculteurs quittent la terre pour aller travailler dans leurs parcs, en mer.

C'est bien avant l'heure de la basse mer, aux marées de forts coefficients (malines), que tout ce petit monde descend la Seudre pour se répartir ensuite sur les différents bancs du bassin.

Malgré les progrès techniques, beaucoup vont refaire les gestes de leurs aînés, de leurs ancêtres parfois. Et, plus tard, en regagnant leur villa ou leur vieille maison de famille sur leur moderne esquif, le walkman aux oreilles, ils ne devront pas oublier ce que leur ont légué la nature et les hommes.

C'est leur histoire que nous allons tenter de retracer maintenant.

* Cette disposition est d'ailleurs favorable à la réduction du périmètre de la claire. Pour une même surface, la digue qui limite une claire circulaire est plus courte que celle qui entoure une claire quadrangulaire.

Saliculture et marais salants

Très tôt le sel eut une grande importance pour l'homme : nécessaire à la vie, il fut exploité de façon artisanale comme le révèlent les sites à sel protohistoriques. Dans notre région d'étude, l'un d'eux a été découvert dans le marais de la Grande Lande (entre l'Eguille et Saujon) sur la rive gauche de la Seudre (C. PERRICHET - THOMAS, 1981). Employé également pour amender les sols, il ne prit une grande valeur économique que lorsqu'on découvrit la propriété qu'il a de conserver les aliments ou les peaux. Ce n'est que récemment qu'il a perdu cette importance ; jusque là il a représenté, pour l'Etat en particulier, une très grande source de revenus, nous y reviendrons.

En fait les usages du sel sont très nombreux et très divers, parfois insoupçonnés : « Le sel réjouit les humains : il blanchit la chair, donnant beauté aux créatures raisonnables ; il entretient l'amitié entre le mâle et la femelle, à cause de la vigueur qu'il donne aux parties génitales : il aide à la génération... » (B. PALISSY. Des sels divers, 1580).

S'il fallait s'en rapporter à BELLE-FORET, il y avait déjà des marais salants à Marennes au VII^e siècle puisque le roi Dagobert fit don de quelques salines à l'abbaye de Saint-Denis quand il confisqua les biens des enfants de Sadregisile, duc d'Aquitaine (L. E. ARCERE, 1756).

Ch. E. LE TERME (1826) a repris cette chronique de Saint-Denis (634) en faisant remarquer que la situation de ces salines dans la région de Marennes n'était pas précisée mais que compte tenu de divers documents et faits (« actes des IX^e et X^e siècles ne laissant aucun doute sur ces établissements dans ces temps reculés », « une prospérité étonnante et de plusieurs siècles pour mettre la population à portée de construire... » ces églises et clochers aussi imposants dans cette région) « on regardera l'opinion de BELLE-FORET et l'existence de la saline de Brouage au VII^e siècle comme extrêmement probables. »

L'art de la saunerie aurait été apporté par les Romains. Cependant, d'après P. LEMONNIER (1980), « L'origine des marais salants de l'Ouest demeure inconnue. Souvent affirmée... la participation des Romains à la création des premières salines demeure indémontrable.. Elle ne constitue qu'une hypothèse parmi d'autres... Nous ignorons encore tout du passage entre la technique attestée à l'âge du fer* et les procédés de production actuels, utilisés, semble-t-il, dès le Moyen Age. »

Il n'est en effet pas possible de savoir où et comment furent aménagées les premières salines. Il est probable, comme l'a noté LE TERME, que les premiers marais salants ont dû être établis dans la région de Brouage, c'est-à-dire sur la rive droite de la Seudre.

Il faut en effet rappeler la topographie des rives de la Seudre, qui se

* Epoque des sites à sel (note de l'auteur).

caractérise par leur dissymétrie. Il est évident que les marais salants n'ont pu être installés que sur des terrains plats, en pente douce, que la mer découvrait et que l'on a pu mettre hors du flot par des digues pour en faire des prises. La rive droite beaucoup plus étendue a dû se prêter plus tôt à ce type d'aménagement.

Dans son article sur les salines, DIDEROT note : « Pour la conduite du marais il faut un homme entendu à la planimétrie, et qui a la connaissance du flux et du reflux de la mer, afin de faire creuser le jas*, et de poser la vareigne ; ces deux points importent beaucoup à ce qu'un marais ne puisse manquer d'eau en aucun temps ; c'est en quoi la plus grande partie des marais de la saline de Marennes pêche, faute d'expérience des constructeurs. » Cette expérience qui aurait manqué à Marennes, les sauniers de Brouage l'auraient-ils acquise plus tôt ?

Pourtant, lorsque l'Encyclopédie parut, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, les salines étaient installées depuis longtemps dans la région de Marennes.

La présence des salines est sûre dans la région de La Tremblade aux XI^e et XII^e siècles. A. LÉTELIÉ (1890) mentionne la cession des droits sur la Grande Saline de la Garde en 1221 aux frères de GRANDMONT. Cette saline (peut-être assimilable à celle de la Brande ?), alimentée par le chenal de la Garde en position septentrionale, a dû être rapidement enfouie sous les sables.

Pendant tout le haut Moyen Age, les salines se développèrent sur les deux rives. Il semble bien que, selon l'usage, les marais appartenaient à ceux qui s'y installaient.

Cosme BÉCHET, l'auteur de l'Usance de Saintonge (1701), mentionne un article dont l'origine remonterait à la fin du XV^e siècle : « Toutefois aux terres salées étans dans les baillages de Marennes, Hiers, Broüe et Chessou ne se payent point de lots et ventes, et n'y a aussi lieu de rétention féodale**. » Cet article, note C. BÉCHET, « vient d'être altéré par un arrêt du Grand Conseil, pour l'intérêt du Roi, en faveur duquel, comme seigneur d'Hiers, il a été jugé, que les Marais salans sont sujets à lots et ventes. Le Seigneur de Marennes en a obtenu un semblable sur la désunion et mauvaise intelligence des peuples. Ceux de l'Isle d'Arvert jouissent encore de l'ancienne franchise et immunité ». Cette île « encore que ce ne soit qu'une Péninsule ou presque île a pour borne du côté du septentrion la Rivière ou bras de mer de Seudre, dont les deux bords sont couverts des meilleurs salines de l'Europe. »

« Je me suis étonné de lire que... toutes les salines de France appartiennent au Roi. Car celles de Bourdelois, de la Saintonge, de l'Aunix, de Poitou et de la Bretagne sont possédées par des particuliers, sans que Sa Majesté y ait aucune Seigneurie directe ni utile, qui appartient aux Seigneurs de fiefs, et aux

* Jas : grand bassin dans lequel l'eau est admise aux fortes marées et qui sert de réservoir. L'admission de l'eau se fait grâce à des écluses, les vareignes.

** Droit de rétention : droit accordé à celui qui doit remettre à un tiers un objet qu'il détient, de le garder jusqu'au paiement de ce qu'on lui doit (Larousse).

détenteurs, comme les héritages... Nos pères en jouissoient avec une entière franchise de tous impôts et subsides. »

S'il n'y avait pas d'impôts sur la terre, il y en avait sur le sel. Bien que la région se fût libérée de la gabelle (pays rédimé), elle payait en contrepartie un abonnement au trésor royal (d'où l'expression de pays abonné qui la désignait).

C'est en 1543 que François I^{er} décida d'étendre la gabelle à la Saintonge. A cet effet B. PALISSY fut chargé de lever le plan des marais salants de cette province entre 1543 et 1544. Il décrit les salines dans le détail comme le feront ensuite MASSE et DIDEROT : on y trouve le iard (jas), les conches, les champs de marais avec les aires saunantes. Sur les bossis, les vaches de sel couvertes l'hiver par des joncs attendent que des barques viennent les charger.

En Saintonge comme dans les autres pays rédimés il n'y avait pas de greniers, ce qui rendait difficile l'évaluation de la production, donc le recouvrement de l'impôt. Ce n'est que lorsque leur construction fut entreprise que les sauniers se révoltèrent. C'est en 1553 que fut promulgué l'édit permettant l'exemption de la gabelle moyennant le versement de 1.194.000 livres. L'histoire de l'impôt sur le sel n'était cependant pas terminée.

A l'impôt s'ajoutait le droit payé pour l'entretien des canaux assurant la circulation de l'eau dans les salines. La perception de ce droit et la charge afférente incombèrent au prévôt de la Seudre puis furent reprises par les prieurs de Sainte-Gemme avant de passer à des particuliers.

« Au temps passé les propriétaires de marais en faisoient des baux, et même il s'en fait encore en ce temps avec charge aux sauniers de faire toutes les réparations, tant pour l'entretien, que pour la conservation des Marais, et le droit de prendre la moitié du sel. » (C. BÉCHET, 1701).

Si, comme nous le verrons, les propriétaires firent de substantiels profits, il n'en fut pas de même des fermiers* auxquels il restait parfois à peine pour vivre.

Fermages, droits, impôts furent à l'origine de nombreux différends dont eut à juger l'éphémère Cour des Salines qui, établie en janvier 1641 (« établissement qui fut fait avec un nouvel impôt sur le sel », note C. BÉCHET), fut révoquée en 1643.

A. LÉTELIÉ rapporte l'une de ces contestations, concernant la prise de la Garde, présentée à cette Chambre des Salines en 1642.

M. BÉGON Intendant de la Généralité de La Rochelle note dans un Mémoire (1698) : « Vers la fin du siècle passé toute la Basse Saintonge, les îles de Ré et d'Oléron et même les environs de La Rochelle étaient pleins de marais salants qui avaient ci-devant un débit extraordinaire ».

La fin du XVI^e siècle semble correspondre à l'apogée de la saunerie. C'est vers le milieu du XVII^e siècle que l'on observe le déclin de certaines salines. Parmi les causes il faut citer l'institution par COLBERT de droits protectionnistes dont la conséquence fut la mévente du sel : la surproduction entraîna la chute des

* Ferme : contrat par lequel un propriétaire cède à un locataire l'exploitation d'un domaine ou d'une charge moyennant le paiement d'un loyer. Affermer.

cours. Il y eut aussi le défaut d'entretien des canaux dû à la négligence des juges conservateurs. Cette fonction créée en 1543 puis supprimée avait été rétablie en 1659. « Satisfaits des honneurs et des émoluments, ils négligèrent de remplir leur fonction. » (L. E. ARCÈRE, 1756).

Un autre événement concourut à ce déclin : en 1685 l'édit de Nantes (qui avait rétabli la paix religieuse entre catholiques et protestants) fut révoqué. Il s'ensuivit l'émigration de nombreux huguenots quittant la presqu'île d'Arvert bastion du protestantisme. Parmi eux, des propriétaires de marais salants. Nous reviendrons plus loin sur cet épisode à propos du Seigneur de Bourouil.

La rive gauche de la Seudre cependant ne fut pas affectée. Si l'on enregistra une importante baisse de la population entre Charente et Seudre, « au contraire, sur le rive gauche de la Seudre, là précisément où la saline n'est pas éprouvée, la population augmente. » (A. LÉTELIÉ, 1890).

Il faut ajouter qu'après la période dont parle LÉTELIÉ (antérieure à 1685), la population diminua fortement à La Tremblade qui de 1500 habitants au moment de la révocation de l'édit de Nantes passa à 600 en 1688 à la suite d'une émigration massive. La vocation plus maritime que salicole de ce port explique peut-être que l'exploitation des salines ne fut pas trop touchée.

Le XVII^e siècle est marqué par les importants travaux de dessèchement décidés par Henri IV (édit du 8 avril 1599) et confiés au Hollandais BRADLEY et à ses associés. Ces travaux entrepris au début du siècle permirent l'assainissement de grandes surfaces dans les marais de l'Ouest où le défaut d'entretien des canaux avait provoqué la stagnation des eaux et la prolifération de nombreux microbes pathogènes : ce fut une entreprise d'hygiène publique.

Ces faits ne sont rapportés ici que pour mémoire car la rive gauche de la Seudre est restée à l'écart de ces problèmes. Cette rive étant couverte de marais salants en activité, sa surface étant beaucoup plus petite que celle de la rive opposée, le drainage de l'eau devait être assuré soit naturellement par de nombreux chenaux de marées, soit par les chenaux creusés par l'homme.

L'entretien de ces chenaux était nécessaire non seulement à la circulation de l'eau de mer alimentant les jas et à l'évacuation des eaux douces mais aussi à la navigation permettant, en particulier, le transport du sel.

Le nom des Hollandais est associé aux digues de la rive droite ; en rive gauche, on parle de la digue Richelieu qui aurait donc été mise en place à cette époque, dans la première moitié du XVII^e siècle. Les cartes de Cl. MASSE de 1698 montrent bien cette digue ou taillée de ceinture limitant les prises entre la Seudre et les chenaux. Il est évident qu'antérieurement les prises de marais devaient être protégées déjà de l'invasion par la mer. Il est possible qu'à l'origine on ait utilisé des levées naturelles, des cordons littoraux de pleine mer aménagés par exemple. Peu efficaces ou mal entretenues ces « levées de garde » auraient été reconstruites à l'époque où le Cardinal acquit la terre d'Arvert.

Les documents nous ont manqué pour dire quel rôle jouèrent les Hollandais sur cette rive mais, s'ils en eurent un, il ne put être important. En effet, l'édit du 8 avril 1599 contient, dans ses préliminaires, la défense suivante : « Néanmoins

avons défendu et défendons audit BRADLEY et propriétaires de diguer ou desseicher les marais où l'on fait du sel, les marais et paluds en estans ou pescheries... » Prohibition faite dans l'intérêt du commerce et des finances du pays commente le comte de DIENNE (1892) qui cite ce texte.

La Révolution qui marqua la fin du XVIII^e siècle dut aggraver une situation que le Blocus Continental imposé par Napoléon I^{er} de 1806 à 1814 ne risqua pas d'améliorer : la fermeture des ports au commerce avec l'Angleterre eut pour effet, une fois de plus, de faire baisser les prix.

C'est dans cette conjoncture qu'est nommé, le 1^{er} mai 1818, Ch. E. LE TERME sous-préfet de l'arrondissement de Marennes. Après avoir rappelé le rôle joué par M. de REVERSEAUX Intendant de La Rochelle qui entreprit en 1782 le dessèchement des marais de Brouage, LE TERME note : « Cependant les malheurs de la Révolution étaient venus ajouter encore aux anciens désordres. Les droits des propriétaires et les obligations des sauniers de plus en plus méconnus, confondus et méprisés ; les abus les plus criants introduits, ou plutôt maintenus dans le mesurage des sels au détriment du propriétaire et du commerce lui-même ; l'entretien des canaux de la saline presque entièrement abandonné... telle était sous ces rapports importants la déplorable situation de cette contrée. » S'il mentionne les cantons de Marennes et de Saint-Agnant, il ne donne pas d'indications relatives à la rive gauche de la Seudre.

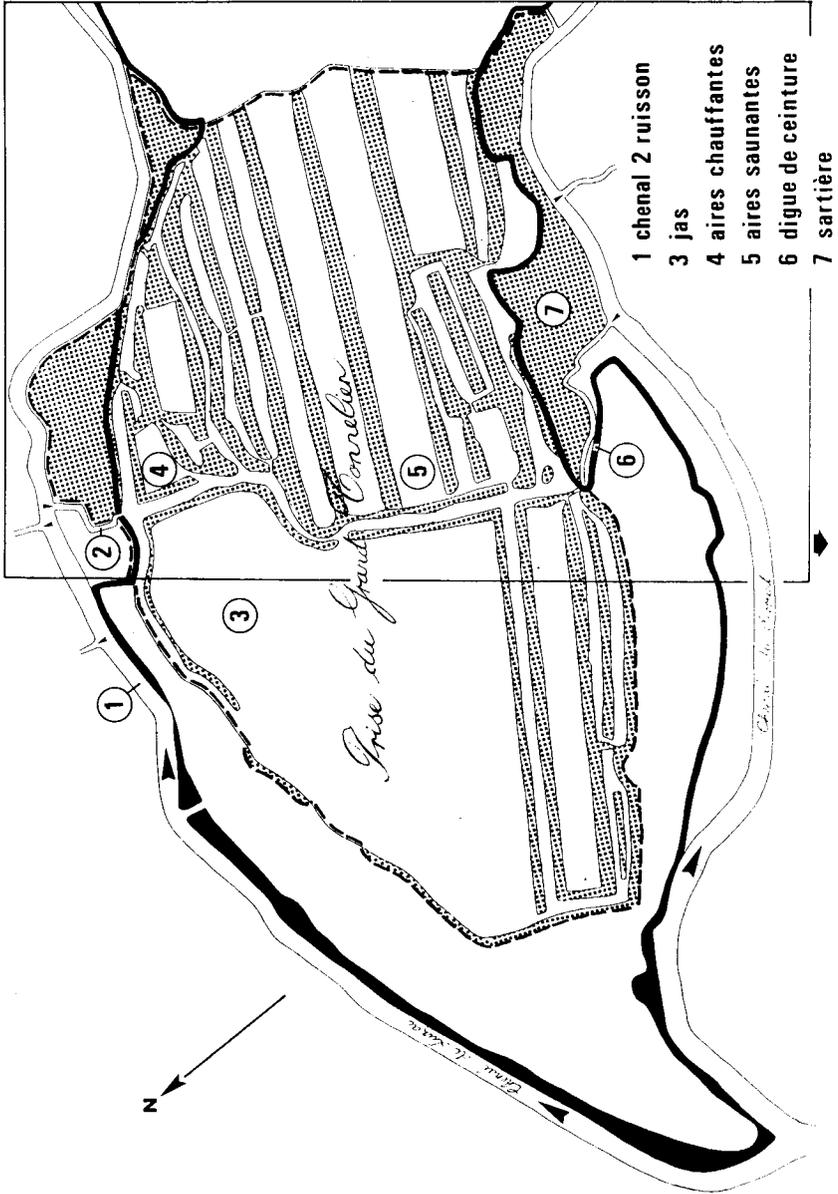
Pour améliorer les marais salants, accroître le rendement, lutter contre la concurrence des sels de mine et de l'étranger, LE TERME propose son Règlement Général adopté par les propriétaires en 1819 puis par une ordonnance royale en 1824. Jusqu'en 1837, époque à laquelle il quitte son poste, LE TERME poursuit son œuvre avec intelligence et dévouement. Cependant il devait compter avec la résistance de beaucoup de sauniers qui ne voyaient pas la nécessité des changements que voulait imposer ce règlement. On se doute qu'il n'a pas plu à tous, en particulier à ceux auxquels il reprochait dans le discours qu'il ne put prononcer mais qu'il publia « de ne s'occuper guère avec soin que de la culture de leurs bosses* ».

Il nous paraît opportun, maintenant, et pour comprendre cette remarque, de présenter, pour l'essentiel, la structure et le fonctionnement de la saline**.

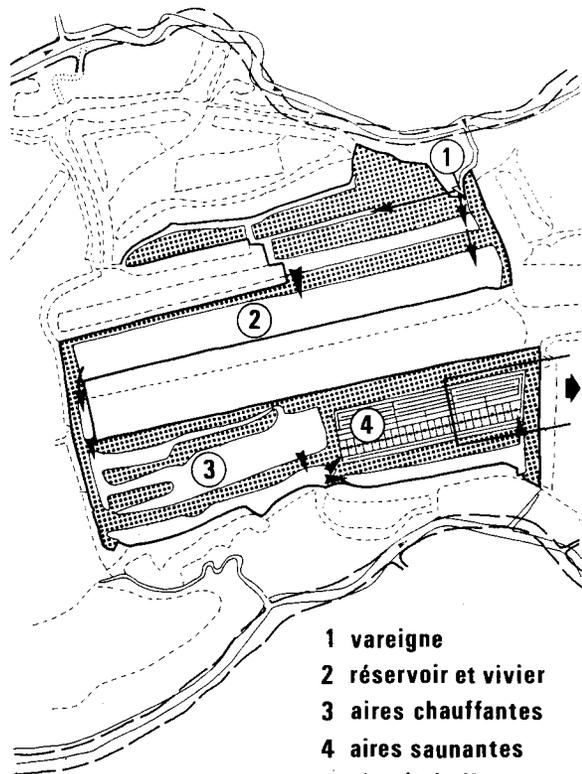
Les plans dressés par Cl. MASSE au début du XVIII^e siècle montrent une organisation très élaborée des marais salants. On la retrouve dans le plan que nous a laissé LE TERME figurant une portion de saline formant une prise de marais salant. Les plans cadastraux levés entre 1826 et 1837 sur les rives de la Seudre montrent, bien qu'incomplètement, la disposition des compartiments de la prise. C'est à partir de ces derniers documents que nous avons, avec la collaboration de M. GRANDILLON, dernier saunier des marais de Seudre, tenté un essai de reconstitution (figure 36).

* Bosses : levées de terre sur lesquelles se faisaient diverses cultures légumières et céréalières.

** Cette publication n'étant pas un ouvrage sur l'art de la saunerie, nous limiterons le vocabulaire au minimum nécessaire en utilisant des termes locaux.



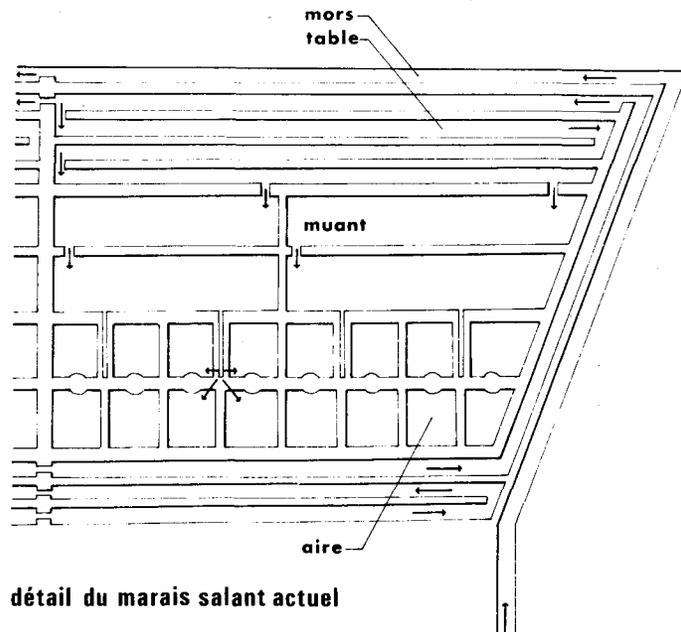
plan cadastral de 1832



- 1 vareigne
- 2 réservoir et vivier
- 3 aires chauffantes
- 4 aires saunantes
- ▶ circuit de l'eau
- ▭ limite de propriété

36

évolution de la prise du grand tonnelier.



détail du marais salant actuel

Selon LE TERME : « la prise est l'ensemble des champs de marais qui sont alimentés par un même jas ou réservoir. » Ces bassins ou laides sont des dépressions naturelles, aussi leur forme est-elle irrégulière (une partie de cette forme étant donnée par le chenal qui ceinture la prise). Ce chenal ou le ruisson qui en dérive apporte l'eau de mer stockée entre deux marées par une vareigne (ou varaigne). L'eau mise en réserve dépose une partie des matières en suspension qu'elle transporte (vases, sable) ; elle servira à l'alimentation des autres bassins. Les suivants sont divisés par d'étroites bandes de terre qui obligent l'eau à effectuer un long trajet : ce sont les conches formant la métère. A ce niveau commence la concentration en sel de l'eau qui s'échauffe au soleil (aires chauffantes). L'eau est ensuite admise dans le champ de marais proprement dit où se fait la récolte du sel : c'est là qu'a lieu la cristallisation (aires saunantes). Les conches et les marais ont une forme régulière car c'est l'homme qui les a façonnés.

La vidange du marais se fait à la fin de l'hiver ou, s'il pleut beaucoup, pendant la période de saunaison par un coi déversant l'eau dans un ruisson d'écour qui la ramène vers le ruisson ou le chenal d'alimentation.

Les matériaux accumulés au cours du creusement des bassins puis de leur entretien forment ces levées ou bosses ; les unes portaient le pilot de sel et la loge occupée par le saunier pendant la saunaison, les autres étaient cultivées (tomate, fève, ail, artichaut, blé, luzerne, vigne...).

Malheureusement, après le départ de LE TERME, il semble bien que la situation s'aggrava à nouveau, probablement davantage en rive droite. J. A. LÉTELIÉ, secrétaire, adressa au sous-préfet de Marennes son projet de « régénération de la saline par les arts industriels. » Son souhait était « que la saline de commerciale qu'elle a toujours été, se fasse également industrielle. » Ces industries devaient assurer la fabrication de nombreux produits dont le sel est la base (soude, sulfate de sodium, potasse factice = carbonate de sodium, acide chlorhydrique...). Il était possible cependant de concevoir une activité parallèle : la pisciculture : « Au milieu de chaque champ de marais, de conche ou de jas, on creusera un fossé à poissons dont les déblais serviront à établir une pente qui permettra aux eaux pluviales de s'écouler dans un ruisson. »

Cette utilisation des marais est en fait fort ancienne : on peut voir dans les gardours* les premiers viviers à poissons. P. TRAVERS dans son histoire de la presqu'île d'Arvert parle de la pointe du Gardour « dont le nom signifie vivier qui primitivement se situait à l'intérieur du pertuis, abritant une anse calme, un vivier à poissons. » Cela se passait au Moyen Âge. De nos jours encore persiste un toponyme : en rive droite entre les deux îlots de l'Ilate et de la Lande (au nord-ouest de Saujon), bordant le Monnard est mentionnée la pièce du Gardour.

La fonction de ces fossés à poissons creusés en bordure des réservoirs ou des conches est de rassembler les poissons (anguilles, mulets...) lorsqu'on vide les bassins ; ils sont alors placés dans des casiers en bois ou des paniers en osier

* Cf. MASSE mentionne les gardours « qui sont les magasins de l'eau » sans préciser d'autres rôles.

maintenant appelés gardours.

La pisciculture jusqu'alors activité annexe a pu devenir, pour certains, la principale source de revenus à une époque où l'activité salicole était en déclin.

En 1866, le Conseil Général de la Charente Inférieure nomma une commission spéciale chargée d'enquêter sur les salines du département. La guerre de 1870 différa la publication du rapport d'enquête présenté à la session de 1873. Trois causes essentielles de la décadence des salines furent mises en évidence:

- la diminution du rayon des débouchés des sels de l'Ouest par l'invasion des sels du Midi et de l'Est dans les départements approvisionnés autrefois par les sels de l'Ouest ;

- le mode d'application de l'impôt préjudiciable aux sels de l'Ouest (plus riches en eau et en déchets) ;

- la loi autorisant l'emploi des sels du Portugal pour la pêche à la morue moyennant un droit considéré comme trop faible.

Pour aggraver encore la situation, l'Etat appliqua cette année 1873 la loi de Finances de 1872 autorisant à son profit « la perception des redevances à titre d'occupation temporaire ou de location des plages et de tout autre dépendance du domaine maritime... Il y a lieu d'assujettir à une redevance les établissements situés dans les propriétés privées qui sont alimentées par des prises d'eau de mer... Les dispositions qui précèdent seraient applicables aux salines ou marais salants. »

Les problèmes liés au domaine public maritime (que nous développerons dans la partie relative à l'ostréiculture) n'avaient pas beaucoup affecté les sauniers dont les marais étaient en dehors de ce domaine (les sartières par contre, considérées par certains comme dépendances des marais, y sont incluses). Cette redevance risquait de s'ajouter à l'impôt qui frappait les sauniers placés sous un régime particulier. A l'époque où les salines étaient prospères, elles avaient été rangées dans la première classe des terrains imposables, assimilées d'abord aux meilleures terres de culture puis aux usines lors de l'établissement du cadastre. Finalement cette redevance ne fut pas exigée des sauniers qui réclamaient également un changement de cote cadastrale. « Les salines ne produisent même pas de quoi payer l'impôt auquel elles sont assujetties » déclarait le rapporteur au Conseil Général, se faisant le porte-parole des sauniers en demandant la réduction de l'impôt.

A cette époque, le développement des moyens de communication permit momentanément d'étendre les débouchés, le transport se faisant jusqu'alors essentiellement par bateaux. En 1876, la ligne Saujon - La Tremblade du chemin de fer de la Seudre est ouverte. Via Royan, le sel put être transporté vers Bordeaux et Limoges. Cette même évolution dans les transports, quel que fût le mode, fut finalement plus préjudiciable que favorable : les sels anglais se répandaient sur le marché ; de nouvelles concessions de mines de sel étaient accordées dans l'Est où déjà en 1840 l'Etat avait vendu ses mines dont le monopole passait alors entre les mains de particuliers.

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle l'activité salicole se réduisit tandis

que se substituait à elle une activité plus lucrative : l'ostréiculture.

Curieusement ce fut la Première Guerre Mondiale qui redonna un peu d'activité aux salines. En 1914 on ne récoltait plus de sel dans l'Ouest depuis deux ans et les mines de l'Est ne pouvaient en fournir. Des régions manquaient de sel. « L'utilité des marais salants de l'Ouest n'est plus à faire » déclarait l'Association Salicole de l'Ouest qui voulut faire revivre les salines. Une autorisation fut demandée pour que les sauniers de plus de 40 ans restent ou reviennent dans leur foyer momentanément pour assurer la récolte du sel.

La saliculture périssait ; les marais se couvraient de claires. Les derniers marais salants fonctionnèrent jusqu'aux années 60 en rive gauche. Actuellement la dernière saline de la Seudre est exploitée en rive droite sur la commune de Saint-Just-Luzac : c'est celle de M. GRANDILLON. L'exploitation a été reprise pas son fils, mais quel sera son avenir ? Si elle disparaît, nous perdrons le dernier témoignage de ce qui fit la richesse et l'originalité de la région. Souhaitons vivement que cette pièce exceptionnelle de l'écomusée qu'est le marais de Seudre soit pieusement conservée.

Ostréiculture et domaine public maritime

Selon M. GRELON (1983), « les Romains ont été les promoteurs de l'ostréiculture dans la région : l'un d'eux, Sergius ORATA, eut l'idée de cultiver des huîtres naturelles du Golfe de Santonie dans des parcs ». En fait il est difficile d'être précis ; le poète AUSONE (IV^e siècle) parle lui aussi des huîtres de la mer des Santons. Il est possible que des huîtres aient été placées dans ces viviers appelés gardours où a pu commencer leur élevage. Des « parcs » et/ou des claires* ont été ensuite creusés sur les rives de la Seudre. Les pêcheurs, comme on les appelait alors, s'approvisionnaient sur les bancs naturels. Leurs établissements de pêche étaient construits sur la grève et exploités moyennant redevance au seigneur riverain.

La notion de domaine public maritime n'apparaît semble-t-il qu'au XIV^e siècle, mais c'est un texte de 1566, l'ordonnance de Moulins, qui affirme l'inaliénabilité de ce domaine public. C'est pour cette raison que deux décrets

* Les claires sont des bassins d'affinage dans lesquels se fait le verdissement des huîtres. Par extension ce terme désigne également les bassins d'affinage même s'il n'y a pas de verdissement ou les bassins dans lesquels se pratiquent d'autres formes d'aquaculture (de la palourde par exemple).

Les parcs situés en bordure de Seudre ou en mer assurent le captage ou l'élevage des huîtres.

datant de 1790 ont exempté de toute recherche les ventes et aliénation du domaine public maritime antérieures à 1566, les détenteurs de ces terrains étant titulaires d'un droit légal de propriété. Nous verrons qu'il y eut plus tard d'autres exceptions.

Le texte de base définissant ce domaine fut l'ordonnance de Colbert d'août 1681 : « Sera réputé bord et rivage de la mer tout ce qu'elle couvre et découvre pendant les nouvelles et pleines lunes et jusqu'ou le plus grand flot de mars se peut étendre sur les grèves. »

Mais avant cette prescription, et longtemps encore après, des claires étaient aménagées sur les terrains situés au pied des digues limitant les salines, donc sur le domaine public maritime. Ces sartières, dont C. BÉCHET (1647) disait qu'elles étaient « appartenances et dépendances des salines » et ne servaient qu'à la pâture du bétail, furent creusées par les sauniers eux-mêmes mais aussi par d'autres personnes qui devaient y trouver une activité lucrative.

« Les claires ou réservoirs sont ordinairement au bas des sarretières où le premier occupant les a faites ; elles n'appartiennent pas au marais, à moins que le maître ne les ait fait faire à ses dépens : le premier qui les a fait construire en est propriétaire. » Encyclopédie de DIDEROT et D'ALEMBERT (1753).

En 1716 les habitants de La Tremblade présentèrent une requête auprès du Lieutenant Général de l'Amirauté de Saintonge pour le prier « de condamner les dits sauniers et autres personnes qui ont fait les dites claires tant sur les dites sartières que sur les vases, de les combler incessamment et remettre le tout au premier état et de relever les vases qui sont dans les dits chenaux... comme aussi leur faire très incessamment inhibitions et défenses d'entreprendre d'en faire à l'avenir... »

Cependant la construction des claires se poursuivait et la situation fut suffisamment préoccupante pour que le Comte de Maurepas, Ministre et Secrétaire d'Etat à la Marine, demande, en 1738, qu'on lui rende compte « depuis quel temps les claires ou réservoirs à huîtres qui sont sur les bords de la Rivière de Seudre ont été construits,... s'il est aisé à ceux qui possèdent les claires dommageables à la Rivière de transporter ailleurs les claires qui y sont déposées... » A cet effet le procureur du Roi ordonna que le sieur GROSSET, professeur d'hydrographie, se transporte avec quelques pilotes du port du Chapus sur les rives de la Seudre.

L'année suivante, GROSSET fait le rapport de sa visite : « De la pointe de Mus de Loup au chenal de La Tremblade ils ont trouvé vingt ruisseaux occasionnés par plus de quatre mille claires ou fossés¹ qui ont leur cours dans la Rivière de Seudre dont l'écoulement des eaux qui tombent dans les chenaux et dans la Rivière ont formé une pointe de sable qui [?] les vases et les sables dans la dite Rivière de même que le lest* des bâtiments qui ont été délestés ce qui perd entièrement la dite Rivière... Plus, ils ont observé que depuis le chenal de La Tremblade en montant jusqu'au lieu appelé les Grandes Roches il y a dix-huit

* Ce lest, constitué le plus souvent de gros galets, remplissait les cales des navires venant charger le sel et assurait la stabilité des bateaux à l'aller. Le délestage se faisait dans la Seudre ou les chenaux adjacents avant le chargement.

ruisseaux occasionnés par plusieurs claires lesquelles ne font que dix brasses d'eau aux basses mers ce qui entraîne dans la Rivière non seulement beaucoup de vases mais encore tout le lest... »

En continuant leur visite vers l'Eguille, ils ont observé que le chenal du Liman « se comble journellement par la quantité de 3.000 claires qu'on y a construites depuis 2 ans. »

Différents arrêts du Conseil d'Etat (1739 et 1756) n'étant suivis d'aucun effet, on ordonna la destruction d'un certain nombre de claires sur les deux rives de la Seudre « et sur les bords des différents chenaux qui fournissent de l'eau dans les salines, depuis la pointe de Mus de Loup... dans ledit délai de 3 mois et icelui passé, lesdits parcs, claires ou réservoirs seront démolis et comblés à leurs frais... » (arrêt du 22 août 1762).

Le développement des claires était alors si important que les gisements naturels s'épuisaient. Un texte de 1767 réglemente l'exploitation de ces bancs dont la croissante pauvreté privait certains « d'un commerce qui se faisait sur ces petites huitres en les vendant aux sauniers qui les mettent dans des claires ou réservoirs où elles s'accroissent et acquièrent un degré de perfection, que chaque année il s'en fait des enlèvements pour toutes les parties du royaume.»

C'est à cette époque semble-t-il que l'on commença à se préoccuper sérieusement de l'extension des claires sur les rives de la Seudre.

Un arrêt du Conseil en date du 30 juin 1779 et concernant le Domaine Royal précise qu'il sera levé un plan et dressé procès-verbal des atterrissements situés le long de la Rivière de Seudre depuis son embouchure jusqu'au port de Ribérou. Les personnes prétendant détenir des droits de propriété sont tenues de les déclarer et d'en présenter les titres.

Il apparaît ainsi que les terrains situés entre le Mus de Loup et le chenal de la Lasse « appartiennent à la Baronnie d'Arvert et ont été concédés à divers particuliers qui y ont construit en différents temps des marais salants et des réservoirs à huitres. » Au sud et jusqu'au chenal de Chaillevette on trouve des « marais salants et réservoirs qui paraissent faits et construits depuis un temps immémorial... Que les terrains mêmes entre les levées et la Rivière paraissent avoir été laissés pour l'utilité des marais et le halage des vaisseaux. »

Le chenal de Chaillevette constituant la limite entre la Baronnie d'Arvert et la Seigneurie de Mornac, c'est au sud de ce chenal que le Seigneur Baron de Mornac réfuta les prétentions formées et établies par le dit arrêt sur les laisses et atterrissements déclarant qu'il était sans fondement « en ce qu'il faut distinguer les plages, bords ou laisses de la grande mer d'avec les bords de rivière navigables, les premiers appartiennent incontestablement au roi, mais qu'il n'en est pas ainsi de ceux des rivières navigables telle qu'est celle de Seudre, dont les rives pour servir de marchepied ont de tout temps été fixées à 24 pieds de largeur suivant l'article 3 de l'ordonnance de mai 1520 et l'article 7 de l'ordonnance de 1669. Il s'ensuit nécessairement que tout ce qui est au-delà n'est point des dépendances de la Rivière de Seudre qui appartient aux différents seigneurs par les concessions qui leur en ont été faites par le roi, lesquels seigneurs en ont ensuite fait d'autres concessions à divers particuliers. »

Il fallut rechercher le contrat de mariage de 1458 du Sire de Coëtivy avec Marie de Valois justifiant que la terre de Mornac avait été donnée au dit Sire et à ses successeurs.

L'aliénation de certaines parcelles du domaine public fut donc bien reconnue comme le montre par ailleurs l'arrêt du 7 décembre 1779 par lequel le Maréchal Duc de Richelieu (petit neveu du Cardinal) obtint la concession des atterrissements le long de la rive droite de la Seudre. Le terme indiquait alors que le Maréchal, comme d'autres seigneurs riverains, était propriétaire de ces terrains. Il ne s'agissait pas, comme dans l'acception actuelle du mot, d'une autorisation de jouissance temporaire, mais d'une acquisition définitive.

Quelques années plus tard, en 1790, d'autres parcelles du domaine public furent aliénées par vente de biens nationaux (biens des émigrés en particulier).

En 1840 le Conseil Général de la Charente Inférieure demande que des mesures soient prises pour empêcher la construction de nouvelles claires « qui ont envahi jusqu'au lit de la Seudre » et sa conséquence, la destruction des bancs d'huîtres.

C'est l'ordonnance du 6 octobre 1841 qui a précisé comment s'est faite l'aliénation des atterrissements. « Considérant que les nombreux dépôts d'huîtres et autres coquillages qui ont été établis dans le lit de la Seudre et de ses affluents ainsi que sur la portion des rives qui aurait dû être conservée libre, causent un dommage considérable à la navigation ;

« Considérant toutefois que le commerce des huîtres a pris beaucoup d'extension, et que, loin de le restreindre ce sera le favoriser que de substituer à la possession précaire des détenteurs actuels des claires une possession à titre de propriétaires, qu'ils pourront transmettre à leur famille » et conformément à la loi de septembre 1807 suivant laquelle le pouvoir exécutif peut détacher des portions du domaine public pour les faire entrer dans le domaine de l'Etat, le roi ordonna que déclaration soit faite par les détenteurs de claires « de l'emplacement, du nombre et de l'étendue de celles qu'ils exploitent. »

« Le lit de la Seudre et de ses affluents et les chemins nécessaires au halage des bâtiments, seront limités par une ligne tracée sur les relais de chaque rive à dix mètres au moins de la ligne où le sol cesse d'être naturellement couvert d'herbes... »

Il est nettement précisé ensuite que « les terrains domaniaux susceptibles d'être couverts en claires pourront... être concédés à tous les détenteurs de claires qui, par l'effet de cette délimitation, auront dû être détruites... »

La subdivision de l'Equipement de Royan détient deux plans assez semblables levés entre 1844 et 1848 sur lesquels « les points noirs indiquent sur les deux rives la position des balises de limite des sartières et de la navigation établies en 1845, elles se trouvent placées sur la ligne des hautes mers de mortes eaux. »

Bien que donnant satisfaction aux ostréiculteurs et aux navigateurs, cette ordonnance fut la cause de conflits entre l'Etat d'une part, les syndicats de marais salants ayant construit les digues (en avant desquelles sont les sartières

dépendance des marais selon l'Usance de Saintonge) et les particuliers se prétendant propriétaires par suite de concessions seigneuriales d'autre part.

En 1851 une commission réunie par le Préfet rédige un texte relatif à l'inaliénabilité du « terrain maritime des bords de la Seudre considéré comme partie intégrante de la grande mer (océan), ayant la plénitude du caractère attaché au domaine public et, par conséquent n'était pas, en l'état, susceptible de concession privée,... »

Ce texte fut à l'origine du décret du 21 avril 1852 qui stipula que la Seudre était un bras de mer, à partir de son embouchure jusqu'à l'écluse de Ribérou. On imagine facilement l'émoi des ostréiculteurs qui craignaient d'être dépossédés de leurs concessions dont beaucoup avaient été accordées par l'Administrateur de l'Inscription Maritime du Quartier de Marennes, c'est-à-dire par le Ministre de la Marine.

Le conflit entre ce ministère, considérant que l'on empiétait sur ses attributions exclusives, et ceux des Travaux Publics ou des Finances était ancien ; il rebondissait après les prescriptions de 1841 et 1852. Pour le premier, les bords de Seudre faisaient partie du domaine public maritime, pour le deuxième ils étaient dépendance du domaine de l'Etat.

C'est en 1866 que le décret du 26 mai précisa l'étendue du domaine public de la Seudre. « Mais si la délimitation fut exécutée selon les prescriptions de l'ordonnance de 1841, aucun acte n'intervint par rapport aux détenteurs dont les droits avaient pu être contestés. Tel était l'état des choses lorsque le décret du 21 avril 1852 déclara la Seudre bras de mer. Malgré les réserves des droits des tiers insérés dans ce décret, les intérêts des riverains purent se croire menacés » écrit P. de CHASSELOUP-LAUBAT, Ministre de la Marine, à Napoléon III. Pour faire « cesser toute incertitude quant aux droits soit des riverains, soit du domaine de l'Etat... le décret fait remise au domaine, tous droits des tiers réservés, des terrains situés au-delà du balisage établi en exécution de l'ordonnance du 6 octobre 1841. »

Le 23 juillet 1866, l'Administration de la Marine et l'Administration des Ponts et Chaussées ont fait remise à l'Administration des Domaines du terrain du bord de la Seudre situé en dehors des limites tracées par l'ordonnance de 1841. « Les terrains appelés sartières consistent sur la rive gauche, dans les communes de La Tremblade, Arvert, Chaillevette, Breuillet, Mornac et l'Eguille en quatre vingt six hectares de sartières et quatre cent soixante deux hectares de claires. »

Les nombreuses archives que l'on possède de cette époque montrent de multiples et divers cas depuis celui des détenteurs de claires qui, en toute bonne foi, ne voyaient pas la nécessité d'acheter un bien dont ils étaient propriétaires jusqu'à celui des «usurpateurs». Parmi eux citons le cas du sieur DUPUY détenant trois parcelles sur la commune d'Arvert sans droits ni titres réguliers qui reconnu en 1879 les droits de propriété de l'Etat sur les terrains litigieux et offrit une somme de 100 francs pour remboursement de frais et dommages et intérêts.

Le Conseil Municipal de Mornac demanda en 1872 l'autorisation d'affermir au profit de la commune des sartières situées sur son territoire. « Ces sartières

faisant partie de celles qui ont été distraites du domaine public maritime et cédées par l'Etat à la commune suivant acte de 1880. L'autorisation peut être accordée sous réserve que les particuliers à qui seront louées les sartières communales se pourvoiront auprès du Ministre de la Marine... pour être autorisés à créer sur ces sartières des parcs à huîtres. »

Mais l'ordonnance de 1841 ne réglait pas le cas des claires construites sur les sartières des chenaux et ruisseaux des bords de Seudre dont les sauniers revendiquaient la propriété. En 1875, la majorité des détenteurs de claires avaient reconnu le droit de propriété de l'Etat. En 1877, les plans de ces claires et sartières, destinées à être vendues, étaient levés. C'est en 1880 que la vente des parcelles de claires de la baie de Seudre fut achevée.

A la fin du XIX^e siècle l'essentiel de la législation était en place. Plus tard, en 1919, un décret fixa à quelles conditions on peut constituer une demande de création et d'exploitation d'établissement de pêche sur le domaine public. Ce n'est que récemment, en 1973, que l'on est revenu sur la notion de domaine public maritime, considérant qu'à l'époque où l'ordonnance de Colbert avait été publiée (XVII^e siècle), les connaissances scientifiques n'étaient pas suffisantes, d'où l'extension : « La limite supérieure du domaine public maritime est définie par la limite atteinte par les plus hautes mers de l'année », cette définition plus large se substituant au « plus haut flot de mars ». Rappelons qu'il n'est pas rare que les coefficients de marée de septembre soient supérieurs à ceux de mars.

Les conflits avec l'Etat n'ont cependant pas été clos par les dispositions prises à la fin du XIX^e siècle. Nous n'évoquerons qu'une affaire parmi beaucoup d'autres, datant de 1981, opposant un propriétaire de claires à la commune d'Arvert qui voulait les acquérir pour y installer une cale de débarquement sur le chenal d'Avallon.

Laissons les problèmes de législation et revenons à l'ostréiculture après avoir précisé qu'il s'agissait à l'origine de l'huître plate, *Ostrea edulis*, que l'on n'élevait pas encore, les « huîtres » se contentant d'exploiter des bancs naturels. Pendant le XVIII^e siècle il y eut donc une extension des claires avec semble-t-il une progression vers l'amont, c'est-à-dire vers les hauts de Seudre. Cette extension se poursuivait au point que LE TERME écrivait en 1822 : « Il paraît que non contents de construire des claires dans le lit de la Seudre, beaucoup de sauniers ont trouvé plus simple de faire de cette rivière même une véritable claire. »

Plusieurs interventions au Conseil Général rapportent l'appauvrissement des bancs naturels : « Des bateaux, notamment de l'Eguille, draguent le frai d'huîtres détruisant ainsi, en grande partie, les bancs qui tendent à se former. » (1849). « Les bancs d'huîtres s'épuisent avec une rapidité effrayante. Des tentatives de création de bancs artificiels sont entreprises mais on doute du succès. » (1861).

C'est dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, grâce aux travaux de COSTE et de DE BON que naquit le véritable élevage des huîtres avec la mise au point de collecteurs ; le captage devint alors possible.

Cependant à la fin du XIX^e siècle les gisements s'épuisaient. Au début des

années 1920 la maladie de l'huître plate, l'huître du riche, assura le succès de l'huître du pauvre, la creuse ou portugaise (*Crassostrea angulata*) introduite providentiellement sur la rive droite de la Gironde.

Si nous passons rapidement sur toute cette période, si importante pour l'ostréiculture, c'est parce que le passage d'un élevage à l'autre se fit sans modification des paysages. Les deux espèces coexistèrent d'ailleurs pendant assez longtemps, l'huître plate, d'eau profonde, étant élevée dans les claires les plus basses, l'huître creuse, moins sensible à l'émersion, dans les plus hautes.

La pose des collecteurs en bordure de Seudre posa à nouveau le problème de l'envasement. L'Administrateur de l'Inscription Maritime de Marennes notait en 1940 : « Ces collecteurs formant épi, le courant est brisé et la vase au lieu d'être entraînée se dépose sur les rives et sur le fond. Les rives de la Seudre autrefois très belles et composées d'un mélange de sable et d'une vase bleue très fine sont maintenant recouvertes d'une vase molle. Autrefois ces rives étaient extrêmement riches et les huîtres poussaient d'une façon merveilleuse presque aussi bien que dans les claires. » C'est pour cette raison que la réglementation prévoit une période de retrait des collecteurs pour assurer la circulation de ces vases (ce retrait empêche aussi la fixation des moules).

Au cours des années 50, la production augmente ; elle atteint un tonnage que l'on ne retrouvera plus : 44.000 t en 1958 (Rapport sur les structures économiques du Bassin de Marennes-Oléron. Département de la Charente-Maritime. 1971)*. Bien que la surface des concessions ne cesse d'augmenter, la production va diminuer ainsi que la qualité par manque de pousse.

Les ostréiculteurs vont alors développer une méthode de culture ancienne mais jusqu'alors peu utilisée : l'élevage surélevé**. Il se pratique en mer, en aval de la Seudre et dans la baie de Ronce. Il permet une plus grande quantité de pousse, les huîtres étant plus souvent immergées dans des zones où les courants apportent plus de nourriture.

La grande épizootie de 1970 entraîna l'anéantissement du cheptel d'huîtres creuses. La reconstitution des élevages put heureusement se faire grâce à la « japonaise » (*Crassostrea gigas*) laquelle, pour assurer la continuité, est toujours appelée huître creuse.

En 1971, 30% seulement des 3.500 hectares de claires du bassin étaient entretenues et exploités indique le même rapport.. L'abandon de cette exploitation, qui s'est poursuivi par la suite, eut plusieurs causes :

- la lutte contre la concurrence de plus en plus forte exercée par la Bretagne et la Normandie où les méthodes d'élevage extensif et intensif permettent la mise sur le marché d'un produit abondant et de qualité. Certains ostréiculteurs ont alors délaissé l'affinage en claires pour se consacrer à l'élevage dans les parcs en mer (plus favorable à la croissance de la *gigas* qui préfère des eaux renouvelées) ;

* La production actuelle est de 30 à 35.000 tonnes.

** Les huîtres sont placées sur des tables, au-dessus du fond, soustraites ainsi à leurs prédateurs (crabes, étoiles de mer en particulier).

- la structure des exploitations trop vétuste et mal adaptée. Les claires trop petites, parfois éloignées les unes des autres pour un même propriétaire nécessitent une main d'œuvre maintenant difficile à entretenir. Les accès pas toujours aménagés rendent malaisé le travail ; c'est particulièrement vrai pour les claires de sartières dont l'approche ne peut se faire que par la Seudre.

Nous verrons plus loin, à partir de l'exemple des marais de Breuillet, comment s'est faite l'évolution d'un secteur particulier. Ces changements s'inscrivent d'ailleurs dans une évolution de l'ensemble des marais en bordure de Seudre dont nous allons tenter de donner les grandes lignes.

Si les claires abandonnées évoluent vers un schorre (claires en dehors) ou un pré (claires en dedans), on peut envisager leur réutilisation en conservant la desserte en eau. On observe en effet la volonté de certains, dont des jeunes, de redonner à ces claires leur vocation originelle, l'affinage. C'est en produisant une huître verte de qualité et en abondance que la région pourra résister à la concurrence. La creuse n'est pas seule en question, la plate toujours affinée mais en petit nombre peut l'être à une plus grande échelle.

Une restructuration en vue d'une revalorisation de ces claires est nécessaire. Les deux problèmes fondamentaux qui se posent sont ceux des dessertes routière et hydraulique. La difficulté est plus grande pour les claires de sartières accessibles uniquement par la Seudre et à marée haute. D'où la nécessité d'élargir les digues de ceinture (de 4 m elles passent à 8 m) pour permettre la construction de routes desquelles partiront des «pénétrantes» vers «le dedans» ou «le dehors» du marais. Cela suppose aussi un remembrement qui ne sera pas toujours facile. Déjà à l'époque des marais salants on regrettait le morcellement de la propriété préjudiciable à une exploitation rationnelle ; le même problème s'est posé ensuite pour l'ostréiculture.

L'accroissement de la production va nécessiter, comme en agriculture, la mécanisation et la motorisation du matériel allant de pair avec la restructuration. Les entreprises de travaux ostréicoles ont du travail et les effets de ces changements commencent à se voir, nous y reviendrons plus loin.

Une autre utilisation possible est intéressante à considérer, c'est celle du prégressissement du naissain qui permettrait un gain de temps appréciable dans l'élevage de l'huître.

Cette considération nous amène naturellement aux autres formes d'aquaculture. Des claires sont déjà en place pour recevoir indifféremment huîtres ou autres élevages. Dans ce domaine de cultures marines plus récentes, l'élevage de la palourde (vénériculture) semble le plus prometteur ; il faut citer également celui des grosses crevettes japonaises (pénéiculture) et diverses piscicultures (turbot, bar, sole, daurade) mais il s'agit souvent d'une activité de complément. peuvent suffire pour réussir : plusieurs exemples en témoignent.

D'autres difficultés de ces élevages sont dues aux variations thermiques parfois importantes qu'ils subissent et au renouvellement discontinu en eau. Ces problèmes reçoivent un début de solution dans le captage de nappes salées fossiles à température constante permettant une activité aquacole continue durant toute l'année.

Cette question fondamentale de l'eau nous ramène au différend entre agriculteurs (marais doux) et ostréiculteurs (marais salé). Rappelons que les eaux du marais de Saint-Augustin sont rejetées par des pompes dans la Seudre par le canal de la Mer puis, après le pont-écluse de la Poterie, le chenal de Chaillevette.

Le conflit porte sur deux points, la qualité et la quantité de l'eau. En période pluvieuse, les eaux du marais agricole s'écoulent en abondance dans la Seudre rendant le milieu trop doux. En période sèche au contraire, les eaux sont plus salées puisque le marais retient les faibles pluies. Il faudrait envisager la réalisation de bassins régulateurs permettant de mettre de l'eau en réserve quand il pleut et de la restituer en période sèche ; certains de ces bassins, accumulant l'eau de drainage, pouvant également assurer le dépôt de polluants (bassins de lagunage). Les polluants qui menacent le bassin de Marennes-Oléron sont les engrais et les produits phytosanitaires utilisés en abondance pour les cultures qui commencent à envahir le marais de Saint-Augustin.

Des recherches effectuées conjointement par l'Institut National de la Recherche Agronomique et l'Institut Français de Recherches pour l'Exploitation de la Mer n'ont pas encore donné de résultats significatifs pour que l'on puisse prendre position dans ce conflit*.

D'autres activités qui peuvent également être sources de conflit avec les ostréiculteurs sont cynégétiques (mitage du marais, désorganisation des circuits hydrauliques...). Sans prendre la défense des chasseurs, il faut reconnaître que, dans une certaine mesure, ils participent à la sauvegarde du marais. En plus de la flore qui est respectée, la faune aviaire en particulier trouve là un milieu très favorable à sa reproduction et, pour les migrateurs, une indispensable halte sur la longue route qui les conduit vers le sud. La création de nombreuses réserves sur les côtes de Charente-Maritime, dont deux en rive droite de la Seudre, a permis la multiplication de plusieurs espèces ; elle a aussi facilité la sédentarisation de quelques-unes d'entre elles. Outre les hôtes bien connus du marais : Mouettes, Goélands, Hérons, Aigrettes, de nombreuses espèces peuvent y être observées : Canards (siffleur, pilet, souchet, col vert...), Sarcelles d'été et d'hiver (dont quelques couples sont sédentaires), Bernaches, Cormorans, Grèbes, Râles de genêt... Tous ces oiseaux animent le paysage maraîchin et participent à sa richesse écologique.

En dehors des efforts faits par la profession pour améliorer le sort des ostréiculteurs, diverses possibilités ont été envisagées pour attirer les nombreux touristes de la presqu'île d'Arvert sur les bords de la Seudre.

* A noter dans les chenaux du marais la présence de la petite fougère aquatique *Azolla filiculoides* dont la prolifération semble en rapport avec la récente mise en culture de certaines parcelles.

Un projet déjà ancien de «Route de l'huître par la vallée de la Seudre» avait déterminé l'itinéraire à partir de La Tremblade jusqu'à Fontbedeau*. Il prévoyait des stands de dégustation de fruits de mer, des lieux de pêche après mise en valeur des viviers à poissons, le développement du moto-nautisme dans les ports ostréicoles. Si cette dernière activité nous paraît peu compatible avec l'aquaculture, les autres auraient pu attirer davantage de consommateurs.

Ce projet fut abandonné lorsque fut décidée, en 1974, la construction de la déviation d'Arvert et d'Etaules qui passera à proximité de la zone ostréicole. Nous reparlerons de cette route et des conséquences de sa construction pour les paysages.

A la route s'est substitué le rail : en 1984 l'Association pour le chemin de fer touristique de la Seudre mettait en exploitation la ligne entre Fontbedeau et La Tremblade. Rebaptisée ensuite «train des huîtres», cette réalisation fut d'oeuvre d'un petit nombre de passionnés, à l'origine plus soucieux de réaliser un beau rêve que de l'avenir économique des marais de Seudre.

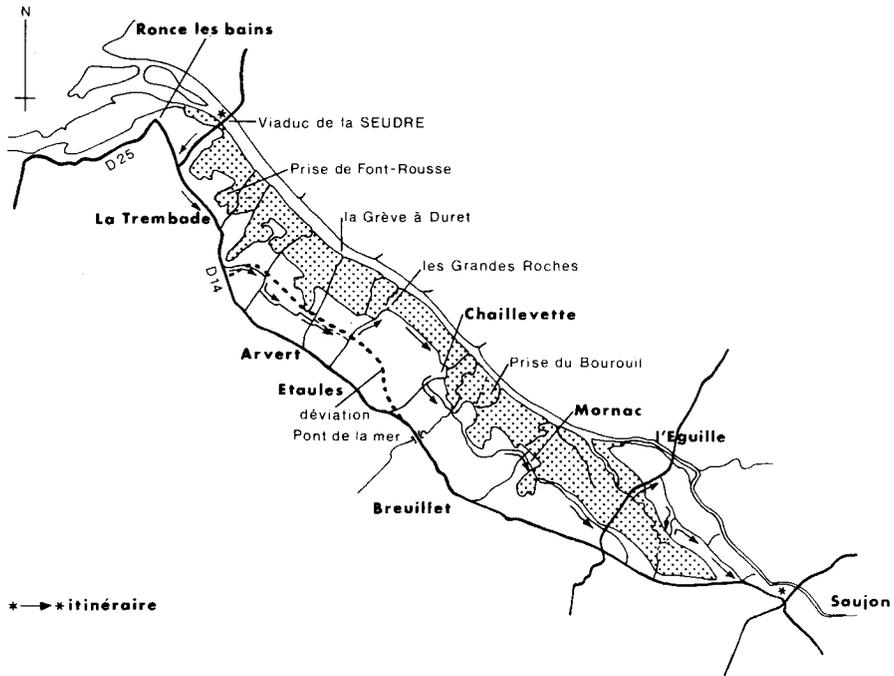
Pour que ce circuit fût complet, il eût fallu pouvoir offrir aux touristes ce fleuron de la côte saintongeaise : le marais salant. Il nous semble que les ostréiculteurs auraient dû être plus reconnaissants envers leurs ancêtres qui leur ont légué cet exceptionnel patrimoine qu'est le marais. Sauront-ils sauvegarder la dernière saline des marais de Seudre ? Nous le souhaitons vivement.

En suivant la route de l'huître

C'est du pont, terme de notre précédente excursion, que nous allons découvrir l'estuaire de la Seudre. A l'arrière-plan, à gauche, le Saut de Barat ; à droite, le banc Bourgeois et au loin le viaduc d'Oléron. Sous nos yeux, face aux bâtiments de l'I.F.R.E.M.E.R., de nombreux parcs présentent les deux types d'élevage, à plat et surélevé. Les parcs sont limités par des «entourages» bas empêchant le courant d'emporter les huîtres disposées à plat sur le sol. Supportées par des tables au-dessus du fond, dans des casiers ou des poches, les huîtres sont moins exposées aux prédateurs dans les élevages surélevés. Ces longues branches fichées dans la vase et qui dépassent à marée haute fixent les limites des parcs. Bordant la Seudre, posés sur leurs berceaux, les collecteurs permettent le captage du naissain.

La rive gauche usée par un courant de dérive nord-ouest - sud-est a été protégée au milieu des années 80 par des ouvrages de défense (épis) : l'un,

* C'est cet itinéraire qui constituera une partie de notre excursion en rive gauche.



en suivant la route de l'huître

longitudinal, borde la forêt ; les deux autres, transversaux, ont bien fonctionné en piégeant le sable apporté par la dérivation (le premier est déjà chargé et le sable commence à recouvrir le second).

Si on se retourne, le regard porte loin vers l'amont. C'est de là qu'aux malines apparaît une importante flottille qui amène les ostréiculteurs dans les parcs du bassin. Sur la droite, donc en rive gauche, se dessinent les claires aménagées dans les anciens marais salants, protégées des incursions de la Seudre par la taillée qui les ceinture.

Mais revenons au Mus de Loup où, dit-on, on armait des vaisseaux pour l'Afrique. Pour le service du Roi on entretenait un magasin et des ateliers où se faisaient les réparations des navires. Cela se passait il y a bien longtemps, au XVII^e siècle.

La Tremblade

L'histoire de la région trembladaise n'est pas notre propos mais sa connaissance peut nous aider à reconstituer les paysages passés. Cette histoire est difficile à retracer lorsqu'on veut remonter au Moyen Âge. La région, comme d'autres en Arvert, eut à souffrir de l'invasion par les sables qui enfouirent les

vestiges de ces époques lointaines. Au Moyen Age plusieurs communautés monacales étaient installées dans cette partie de la presqu'île. C'est à leur initiative et sous leur conduite que furent entrepris d'importants travaux de défrichement qui permirent la culture de la vigne et des céréales mais qui eurent aussi, localement, pour effet de remobiliser les sables dont la fixation était assurée par la forêt.

A. LÉTELIÉ (1890) et L. MASSIOU (1943)* se sont particulièrement intéressés aux monastères de la Garde et de la Petite Couronne (ou prieuré conventuel de Disail) fondés à la fin du XII^e siècle et dont il ne reste aucun vestige. Ces auteurs rapportent plusieurs faits éclairant un peu la géographie de la région.

Les eaux du Barbareu s'écoulaient au nord dans le Monard (« annexe ou démembrement du grand étang de Barbareu » selon LÉTELIÉ, ce qui nous ramène aux deux hypothèses formulées dans la 2^e partie - voir p. 180) qui communiquait avec la Seudre par deux chenaux : l'étier de Disail (lequel portait un moulin) et le chenal de Putet qui seul nous est resté. Il est probable que le chenal de Disail, en position septentrionale, a été assez tôt enfoui sous les sables**.

La partie nord du Barbareu évacuait ses eaux par le fossé du Petit Pont (à la sortie sud de La Tremblade) nommé « nouvelle gueule » et sur lequel le seigneur de Mornac et de Matha concéda le droit de construire des moulins aux frères de la Couronne (1235). Ce fossé correspond à la course qui déversait ses eaux dans le chenal de la Lasse*** portant le moulin à eau mentionné par Cl. MASSE.

De l'étang du Monard seul nous a été conservé le toponyme qui, avec d'autres lieux-dits, rappelle la présence de l'eau à l'ouest de La Tremblade. LE TERME a rapporté les travaux effectués en 1820 pour l'assèchement du Monard dans le but d'y faire une oseraie. L'entreprise échoua mais permit tout de même l'installation de cultures maraîchères.

Deux activités complémentaires caractérisent la région aux siècles passés : la pêche et la récolte du sel, cette dernière certainement moins importante pour La Tremblade car seule la côte orientale fut à l'abri des mouvements de sable. Dans le port**** on armait pour la pêche à la morue et à la sardine dont la conservation nécessitait de grandes quantités de sel. Mais il s'y faisait aussi beaucoup de commerce avec d'autres régions de France et de l'étranger, l'Angleterre notamment.

Cette vocation maritime aurait pu s'affirmer encore plus si le projet d'installation de la Marine avait abouti. « Il y a un bon port où remontent les petits

* Ce dernier semble s'être grandement inspiré de LÉTELIÉ.

** Mention est également faite du chenal de la Garde disparu lui aussi et que certains assimilent au chenal de Disail.

*** Les eaux du marais s'écoulent maintenant dans le chenal de l'Atelier ou de La Tremblade.

**** Au XVII^e siècle La Tremblade possédait deux ports : celui de la Cale Ronde sur le chenal de la Lasse à peu de distance de la Seudre, dans le marais salant, et celui de l'agglomération, le port de l'Atelier, qui a seul subsisté.

vaisseaux à 3 mâts par son chenal, il a commencé à être connu environ l'an 1664 que les vaisseaux du Roy entrèrent dans la Seudre... et l'on établit à La Tremblade les magasins et le corps de la marine qui n'y resta pas longtemps parce que l'embouchure se perdait par des bancs à la pointe de Mus de Loup... et ce village s'accrut en très peu de temps et se peupla de matelots qui sont bons mariniers l'on y comptait en 1698 que je levais la carte de ces quartiers 1700 feux. » (Cl. MASSE, 1721).

Les difficultés de la navigation eurent, et ont encore, plusieurs origines.

Les mouvements de sable à l'entrée de la Seudre ont en permanence posé des problèmes. A. LÉTELIÉ rapporte qu'entre 1726 et 1759 huit à dix hectares de la Grande Saline de la Garde « ont été ruinés » par les montagnes de sable. Pendant le XIX^e siècle, de nombreuses interventions au Conseil Général de la Charente Inférieure témoignent de la préoccupation des Trembladais. A plusieurs reprises des semis ont été effectués, en particulier au Mus de Loup, pour arrêter l'avancée des sables. « Sous l'influence des vents d'ouest et de sud-ouest, ils étaient chassés dans la Seudre et menaçaient son embouchure. Or, ce bras de mer fournit d'eau toute la saline et tous les parcs à huîtres de la contrée ; la richesse du pays allait être anéantie. » (VASSELOT DE RÉGNÉ, 1878). C'est dans cette deuxième moitié du XIX^e siècle que fut assurée la fixation des sables de la forêt de La Tremblade.

Si l'homme arriva à fixer les sables apportés par le vent, il ne put jamais maîtriser les sables marins, ceux qui, déposés sur les hauts fonds, provoquent la formation de bancs. Parfois même il aggrava la situation par des dépôts supplémentaires de sables et de divers matériaux, galets en particulier, provenant du délestage des navires. Un extrait du registre du Conseil d'Etat de 1772 témoigne de ce problème. « Sur la requête présentée au Roy en son Conseil par les syndics généraux des pays abonnés de la province de Saintonge contenant qu'il a été ouvert un canal dans la Rivière de Seudre pour faciliter le délestage des navires qui viennent charger des marchandises à ladite Rivière au moyen duquel on dépose des sables et pierres dont les navires sont lestés dans des cavités qui l'environnent ce qui empêche la chute de la matière dans la Rivière en cessant de les mettre comme autrefois sur les bords où le flux et le reflux les enlevaient. » Le canal mentionné ici était celui de Marennes mais peu de temps après, en 1775, un arrêt du Conseil du Roi autorisa le creusement d'un chenal de délestage depuis le port de la Cale Ronde jusqu'à la Seudre. Plus tard ce chenal fut prolongé jusqu'au port de l'Atelier.

Aujourd'hui encore la menace demeure. En 1983, un élu adressait une lettre ouverte au Président du Conseil Général. « Nombreux sont ceux qui s'inquiètent: les parcs ostréicoles bénéficient d'un courant nord-sud constant qui, en 3 jours, lors des marées de fort coefficient, en 10 jours lors des basses eaux amène des eaux renouvelées et riches en plancton d'Antioche à Maumusson. Or ce courant se trouve dévié, et souvent contrarié, spécialement à l'embouchure de la Seudre par un ensablement et un envasement préjudiciables à la pousse et à la qualité des huîtres. » (Le Littoral du 4 novembre 1983).

Aussi l'acquisition d'un matériel de dragage fut-elle souhaitée. Pendant

l'hiver 88-89 des dragages furent effectués en face de la Pointe aux Herbes où le chenal de la Vache était menacé de comblement par l'engraissement du Saut de Barat. Au début de 1990, le chenal se comblait à nouveau.

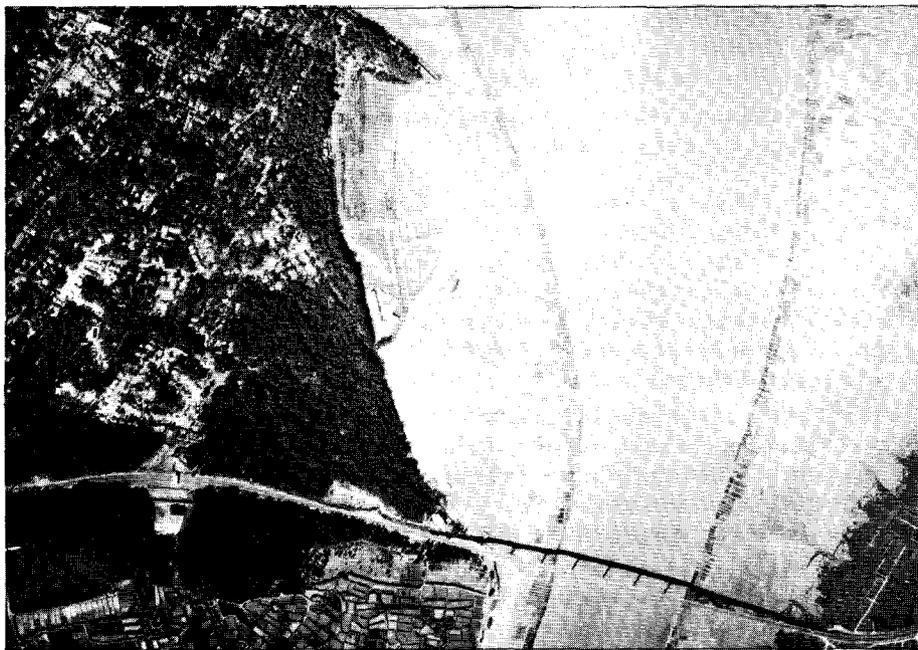
En fait le problème est celui du comblement de la basse Seudre. « La Rivière de Seudre étant large et profonde et d'une eau claire et non bourbeuse comme celle du havre de Brouage et son lit se conserve depuis longtemps dans sa longueur et profondeur où restent à flot les plus gros vaisseaux marchands. Les chenaux qui tombent dans cette Rivière ont la même propriété... et les autres moindres chenaux qui tombent dans la Seudre aussi bien que diverses branches des principaux ici nommés sont tous navigables et forment presque tous des ports à leur extrémité. Ils se sont conservés par des moulins que l'on a eu soin de faire à l'extrémité du cours des principaux chenaux qui ne moulent que de l'eau du reflux de la mer quand elle est basse. » (Cl. MASSE, 1706).

« La tradition assure que la Seudre était autrefois beaucoup plus navigable puisqu'au nord-est de Saujon et distant de 1500 toises il reste les vestiges d'une forteresse au sommet d'une butte au pied de laquelle il y avait une ville appelée Toulon... où la tradition assure qu'il y avait un fameux port de mer, il n'y a présentement qu'un village. » (Cl. MASSE, 1721).

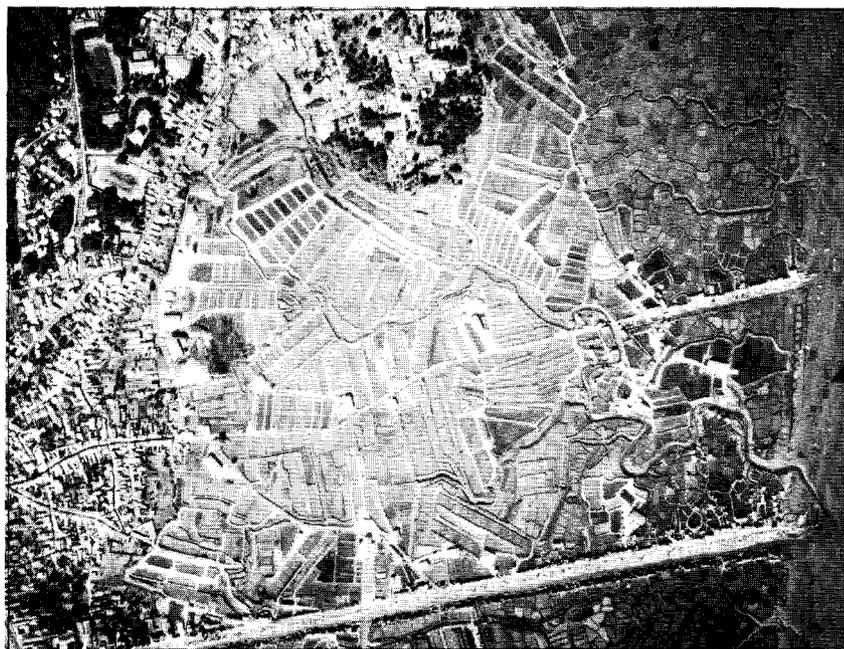
Nous avons vu que l'existence de ce port demeure hypothétique. Il n'en reste pas moins qu'avant le développement des claires d'importants navires parcouraient la Seudre. Les chenaux eux aussi se comblèrent. « Outre son bras principal, la Seudre avait autrefois quarante embranchements navigables, et qui, soit par eux-mêmes, soit par leurs ramifications, servaient à alimenter les marais salants construits sur ses rives, comme à l'exportation des sels et autres productions. Le nombre de ces embranchements est aujourd'hui diminué par suite de l'envasement et du défaut d'entretien, et l'on n'en compte plus guère qu'environ 25 ou 30 où les chargements de sel puissent s'effectuer. » (LETERME, 1826). Nous avons vu comment la pose de collecteurs a pu favoriser la sédimentation ; la construction du viaduc n'a-t-elle pas eu un effet identique ? Il est probable que de nombreux facteurs ont dû se conjuguer pour accélérer le colmatage.

On peut cependant, avec F. VERGER (1968), se demander pourquoi ce comblement ne s'est pas fait de la même manière le long de la basse Seudre. Après avoir rappelé la situation géographique de ces deux marais frères (ils se sont formés en même temps mais n'occupent pas la même position par rapport au bâti calcaire), celui de Brouage drainé par de petits chenaux et celui de la Seudre pénétré par des eaux en grande partie marines, il note : « Cette constatation pose d'ailleurs le problème de savoir pourquoi l'estuaire en cul-de-sac de la Seudre subsiste encore. A vrai dire, cette persistance demeure curieuse, car même si l'on admet que l'alimentation sédimentaire de la Seudre à partir de la mer est certes plus faible que celle des marais de Brouage, par suite du régime hydrographique du pertuis d'Oléron, il est difficile de comprendre pourquoi le colmatage s'est poursuivi à l'entrée de la Seudre alors que le fond de l'estuaire vers Mornac a conservé une assez grande largeur. »

A l'époque où Cl. MASSE parcourait la région (1697), la traversée de la Seudre



L'estuaire au Viaduc de la Seudre (en haut la Pointe aux Herbes).



Les marais de La Tremblade. Au centre, le marais de Fond Rousse.



La rive gauche de la Seudre entre les Grandes Roches et Chambion (de gauche à droite : le plateau calcaire, les claires en dedans et les claires en dehors).



Les marais entre Mornac et Plordonnier (à gauche le plateau calcaire).

avec un pont ne se faisait qu'à Saujon. A La Tremblade, le passage d'une rive à l'autre était assuré par des chaloupes, du chenal de la Lasse au chenal du Lindron. Après la construction de la Route Neuve (fin XIX^e siècle), il y avait deux embarcadères : l'un à l'extrémité de cette nouvelle route et l'autre au bout de la « vieille route » qui longe encore le chenal de l'Atelier. A la fin de 1914 un bac à chaîne fut mis en service. La traversée se fit enfin par le bac entre la Grève et la Cayenne dont l'exploitation cessa avec la mise en service du viaduc en 1972.

La région trembladaise va nous fournir le premier exemple d'évolution des marais en rive gauche de Seudre (figure 37). Le document le plus précis et le plus ancien dont nous disposons est le « Plan du bourg de la Tramlade » levé par Cl. MASSE en 1698. Parmi les nombreuses prises nous avons retenu celle de Fond-Rousse à l'est du bourg, légèrement dominée par le fief de la Lande couvert alors de cultures (vigne en particulier) et qui portait trois moulins dits de Braud dont ne subsiste que le toponyme, le Moulin de Brau.

« Le 14 juillet 1459, Guillon de Savigné délaisse à Eliot et Benoist Beaudouyn une «sartière size au fief des Gorses, à présent (1644) appelée Fonsrouse despendant du fief de Savigné, pour y construire marestz salans, à la charge du huictain* des fruitz, pour tous devoirs.» Cette sartière avait une étendue de 17 hectares et l'on y «bastit» suivant l'expression du temps 33 livres 6 aires de marais, entreprise qui dura au-delà de la vie de Guillon de Savigné, car nous voyons son fils, Jehan de Savigné vendre ce droit de huictain... et plus tard, 22 avril 1508, revendre ce même droit... Ce droit de rétention, cette revente, donnèrent lieu à un long procès. » (A. LÉTELIÉ, 1890).

L'auteur rapporte ensuite les détails de cette affaire qui s'acheva en 1646.

A la fin du XVII^e siècle, le marais salant présente les trois parties caractéristiques : le jas (noté gas par MASSE, **J**) alimenté directement par le chenal de la Pierre (ou de la Péride, **P**) et, semble-t-il, indirectement par celui de la Brande (ou de la Brandelle, **B**) ; les conches dont les étroites bandes de terre imposent à l'eau un long parcours pendant lequel elle commence à s'évaporer (aires chauffantes, **C**) ; les champs de marais dans lesquels se faisait la cristallisation du sel (aires saunantes, **M**).

Au pied de la digue de ceinture s'étend le schorre («prez marécageus») formant les sartières où pacageaient les chevaux friands de l'orgeou (*Elymus pungens* subsp. *campestris* = *Agropyrum pungens*) et qu'on utilisait pour le transport du sel et le halage des bateaux. Ils étaient préférés aux boeufs dont les «pieds fourchus» abîmaient les taillées.

A cette époque et sur cette rive aucune claire n'a été aménagée mais il est probable, comme nous l'avons dit, que les sauniers élevaient des huîtres dans certains de leurs bassins.

Au XIX^e siècle, l'aspect de la prise a changé. Le jas révèle alors sa structure:

* Huictain : huitième partie de la récolte de sel prélevée par le propriétaire du marais et donc due par le tenancier.

un vaste bassin très peu profond, la leide ou laide, autrefois recouverte par quelques centimètres d'eau, ceinturée par un fossé simple ou double, la doue. En 1829, la laide comblée est devenue «terre basse» ; l'eau est mise en réserve dans la doue et plusieurs longs bassins dont d'anciennes conches. Cet ensemble est encore appelé jas ; il est commun aux nombreux propriétaires de la prise entre lesquels se répartissent les conches et les marais salants.

LE TERME souhaitait que cette amélioration des salines, déjà réalisée dans l'île d'Oléron, se généralisât dans son arrondissement. Il voyait plusieurs inconvénients à ces laides, en particulier : « A peine couvertes pendant 4 à 5 jours, et promptement desséchées, gercées, altérées par un soleil brûlant, ces laides, au lieu de fournir de l'eau au marais, n'ont réellement pas d'autre effet que de pomper et d'absorber la majeure partie de cette eau si nécessaire à la saunaison... Par leur alternative d'inondation, d'assèchement et de fermentation tant des vases et des poissons que des herbes et des limons qui les couvrent, par ce mélange des eaux douces et des eaux salées, reconnu par l'expérience et par tous les médecins comme le plus éminemment favorable à la décomposition et à la putréfaction, ces mêmes laides sont, sans exceptions, la cause principale de l'insalubrité du pays... »

Cependant, malgré ce souhait, beaucoup de jas conserveront leur disposition classique comme en témoigne la prise de la Péride voisine, de l'autre côté du chenal ou, comme nous le verrons plus loin, la prise de Bourouil à Breuillet.

Au pied de la taillée les sartières ont été aménagées en claires qui couvrent l'ancien schorre. Ce sont ces bassins improprement appelés parcs qui, en se multipliant, ont gêné la navigation dans la Seudre ou les chenaux.

Progressivement des claires ont été aménagées «en dedans» c'est-à-dire dans la saline, à l'intérieur du périmètre que délimite la digue Richelieu.

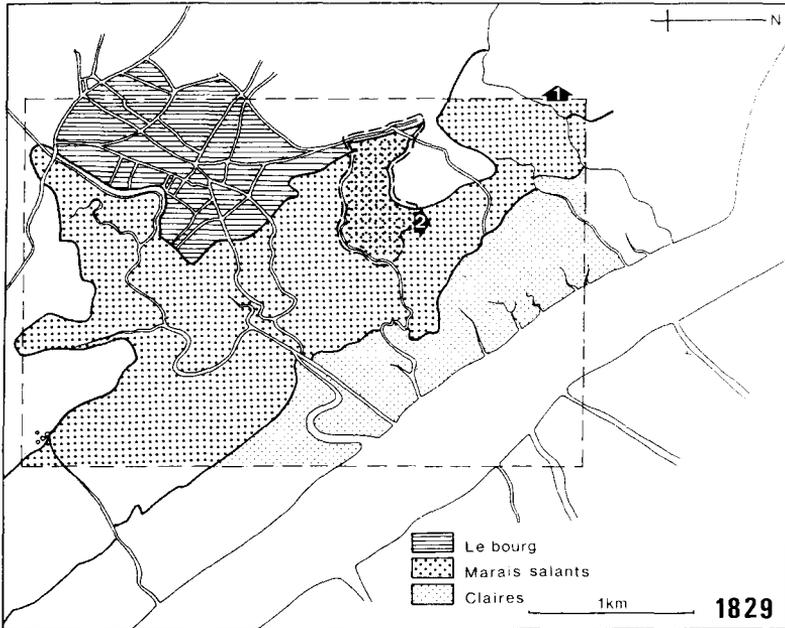
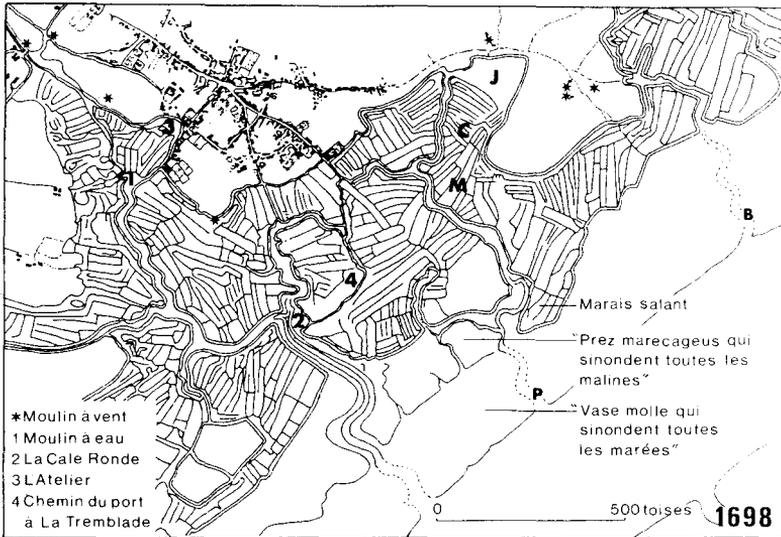
Actuellement (printemps 1990), plus d'un tiers de la prise est en prés ou en friches. Récemment une partie a été réaménagée par fusion de petites claires pour faire de plus grands bassins suivant une tendance que nous retrouverons ailleurs et qui permet une exploitation plus rentable.

Nous quitterons La Tremblade par le CD 14 qui, au Petit Pont, traverse le chenal drainant les eaux du marais doux vers la Seudre. A droite les vestiges d'un moulin, à gauche nous prendrons la petite route en direction de Coux.

De ce petit village situé en bordure du marais on sait peu de choses si ce n'est l'existence passée d'un prieuré consacré à Sainte Catherine (XIII^e siècle) ; l'abbaye aurait disparu pendant la révolution.

Au nord-ouest et au sud-est du village, en bordure du plateau calcaire, les ports de la Clide et de l'Aiguillatte (maintenant La Guillatte) connurent une certaine activité, mais comme ils étaient situés sur la partie haute des chenaux, leur accès devint de plus en plus difficile du fait de leur ensablement.

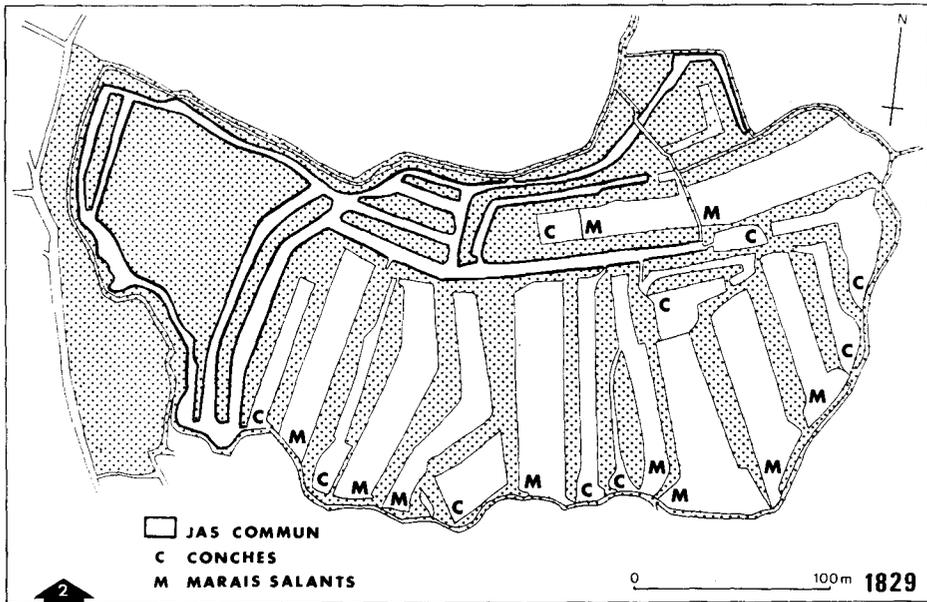
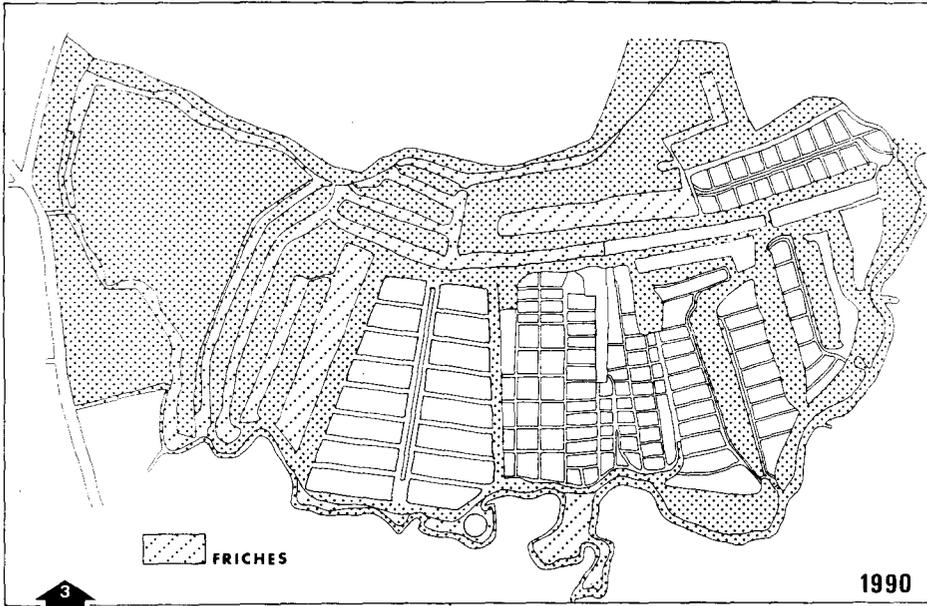
Pour joindre ces deux anciens ports, il nous faut traverser le domaine de la Blanchette dont le toponyme rappelle le souvenir de Blanche, arrière-petite-fille de Jean de la Chapelaine, Seigneur du Fouilloux. P. TRAVERS, dans son ouvrage



37

le bourg de la tremblade

d'après cl. masse et des plans cadastraux



des marais salants aux claires
évolution de la prise de fond-rousse

«En pays d'Arvert» (1966) nous trace le portrait de cette « forte femme » à laquelle la région doit beaucoup. « Sélectionnant les raisins des vendanges, entretenant la vaisselle vinaire et les futailles d'une façon encore peu courante à l'époque, elle créa ainsi un cru local fort estimé... De plus elle assurait à ses frais l'entretien de ses salines trop onéreux pour ses sauniers, ses tenanciers... Enfin elle développa activement les claires établies en bordure de la Seudre, où s'engraisse l'huître qui y acquiert la couleur verte typique des huîtres de la région et qui a fait leur renommée. »

Pour se rendre au logis du Fouilloux, il faut remonter le plateau calcaire vers le CD 14 près duquel il se trouve. Sur les coteaux les vignes sont devenues plus rares que les lotissements.

Du Château du Fouilloux dont Cl. MASSE nous a laissé le plan en 1695 il ne reste que quelques bâtiments. En avant, une grande bâtisse carrée a été construite au XIX^e siècle.

Un document de 1649 provenant de ce château et conservé aux Archives Départementales nous donne une idée, pas très claire, de la topographie de l'endroit ; il s'agit du «Dénombrement* rendu par Ch. de Meaux Seigneur du Fouilloux au Seigneur d'Arvert». Voici un extrait de la description qui est faite de cette seigneurie : « allant le long dudit sentier jusqu'au grand chemin qui va d'Avallon au port de la Jumant et allant le long dudit chemin jusque audit port, lesquels chemins font séparation de la terre d'Avallon et de celles dudit Fouilloux se rendant à laditte chenal de la Jumant qui est entre laditte terre de Fouilloux et les marais de Chasteauperts allant le long de laditte chenal, qui dessendent dans le chenal de la Guillate, sur laquelle est bâti le moulin à eau dudit sieur de Fouilloux jusque à la mer, comprenant une sartièrre et motte, entre laquelle et lesdits marais de Chasteauperts souloit passer laditte chenal la Guillate comprenant aussy toutes les terres salées et à pescher, ainsi comme la mer couvre et découvre jusque à la chenal de la Lasse, en allant le long de laditte chenal, comprenant la Touche, jusque à l'estier de La Clide qui s'appelloit anciennement l'estier de Brasson, ... »

Ce port de la Jumant situé sur le chenal de la Guillate** fut important : on y construisait des bateaux et jusqu'au XVIII^e siècle on y armait pour la pêche à Terre Neuve. Lui aussi dut être abandonné à cause de l'envasement du chenal. Toute l'activité se déplaça alors à l'autre extrémité de la prise de Château-Paire (Chasteauperts) sur ce même chenal, à la Grève à Duret***.

* Dénombrement : déclaration détaillée que le vassal devait faire des biens qu'il reconnaissait tenir de son suzerain et des obligations qu'il avait envers lui.

** C'est sur une ramification de ce chenal qu'était le moulin à marée dont ne subsiste que le toponyme : étier du moulin à eau.

*** C'est en 1836 que la demande d'établissement du port fut faite ; son aménagement se fit au milieu du XIX^e siècle. Le cadastre de 1825 ne fait pas mention de la Grève à Duret. La prise de Château-Paire et celle de Grigeons à travers laquelle se fera le chemin sont contiguës. Ce chemin de la Grève à Duret fut empierré jusqu'à la Seudre à la fin du siècle.

La D 145 nous ramène sur le bord du plateau calcaire face à Orivol puis les Grandes Roches. Aux Petites Roches, une route conduit à Beauregard où fut édifié un château dont le seigneur, dit-on, entretenait une bande de brigands pilliers d'épaves sur la côte d'Arvert. Passé Chambion, nous voici à Chatressac où les cabanes s'alignent le long du chenal depuis le port jusqu'au moulin.

On ne connaît pas la date de la construction de ce moulin mais on sait que, comme les autres, il eut deux fonctions : moudre le grain et nettoyer le chenal.

« Le chenal de Chatressac recevait autrefois des bâtiments de 400 tonneaux; aujourd'hui, quoique en assez bon état, il en admettrait à peine de 100 tonneaux. Un moulin à eau situé à sa partie supérieure, et rétabli en 1818, doit, du reste, concourir à le bien entretenir.

« Le chenal de Chaillevette est très beau quoique tortueux. Des bâtiments de 50 à 60 tonneaux montent jusqu'au-dessus de Chaillevette ; ceux de 50 à 40 jusqu'au pont de la Garenne* (3000 m de l'embouchure). » (LE TERME, 1826).

C'est parce que son tracé est plus régulier que le chenal de Chatressac a été le plus fréquenté et que, sur sa rive gauche, s'est établi un port dont l'activité ostréicole a entretenu l'intérêt.

C'est par le chenal de Chaillevette (ou de la Poterie) que s'écoulent les eaux douces du marais de Saint-Augustin amenées par le canal de la Mer (de la Mayre ou de Lamayre). D'après LE TERME le creusement de ce canal « autrefois commencé » aurait été repris en 1578. Cl. MASSE en 1695 donne le plan de ce canal « qui est partie artificiel taillé dans la banche et profond où il y a un pont de pierre sur le chemin d'Arvert à Royan et plus haut des écluses. » (1721).

Limite des baronnies d'Arvert et de Mornac, le canal de la Mer et son prolongement le chenal de Chaillevette forment aujourd'hui la limite entre les communes de Chaillevette et de Breuillet.

Le marais de Breuillet

La commune de Breuillet présente une petite façade maritime (1,25 km) comprise entre le chenal de Chaillevette et celui de Coulonges. Essentiellement agricole, la commune exploite les marais comme ses voisines, pour la récolte du sel puis pour l'ostréiculture.

Le plan dressé par Cl. MASSE en 1695 (« Carte de partie du terrain entre la Seudre et la forest de Royan ou d'Arvert ») confirme le toponyme : de nombreux bois couvrent le plateau. En bordure, vers le marais doux de Saint-Augustin, des champs cultivés auxquels s'ajoutent, vers le marais salé, des vignes. Au nord-est le chenal de Coulonges se termine dans une anse que borde le hameau du même nom. C'est là qu'était le port qui a dû fonctionner tant que les bateaux purent remonter le chenal.

* Actuel pont-écluse de la Poterie.

* Toutefois dans le chenal du port fort rétréci et plus sinueux la marée continue à monter jusqu'à l'emplacement du port. Par les grandes marées elle recouvre même une sorte de pré-sartière encore dénommé «le Communeau». Le port et ses aisines et dégagements pourraient être reconstitués sur plan par le moyen des anciens chemins toujours en place et un relevé fort ancien des jas et ruissons qui existaient sur son emplacement a été transmis à René B. »

L'activité de ce port « dont le sas se trouvait sur la propriété de Caillaud relevait autrefois de la baronnie de Mornac. Il conserve encore l'assiette des 2 ou 3 chemins qui desservait le port. Cette propriété est limitée dans toute sa longueur par le chenal du port de Coulonges et le vieux chemin qui traversait le plateau des Sables et reliait directement le port au château de Théon situé sur la rive sud-ouest du golfe de Saint-Augustin.

« Après l'ensablement du port d'Anchoisne et de la côte, le golfe de Saint-Augustin fut transformé en salines alimentées par le chenal de Brajado (Bréjat)**.

Le sel n'avait de débouché, vers la Hollande et les pays du nord que par le port de Coulonges aujourd'hui disparu. »

C'est probablement au XVIII^e siècle que le fond de ce marais a été aménagé en salines, le chenal suffisant pour l'alimentation en eau.

Parmi les prises du marais de Breuillet, nous avons choisi celle du Bourouil à propos de laquelle nous disposons de quelques documents nous permettant d'en suivre l'évolution.

Notre histoire de ce marais commence au XVII^e siècle. A cette époque Pierre d'Aulnis, procureur fiscal de la baronnie de Mornac, acquiert des propriétés à Breuillet. Il y installe les trois fils qu'il a eus d'Ester d'Allouée : Pierre (Chalezac, Taupignac), Louis (Le Cailleau) et François que Louis XIV anoblit et fit seigneur de Bourrouille (1644)***.

En 1685 l'Edit de Nantes est révoqué : de nombreux protestants s'enfuient. « On vit le baron Pierre d'Aulnis, seigneur de Bourrouil et du Caillaud, en route le 14 novembre 1685 pour Rotterdam. » (A. GRASSET, 1986).

Son frère François mort l'année précédente laissait une succession difficile qui nécessita une transaction entre sa veuve, son fils Charles d'Aulnis Sieur du Vignaud et ses trois filles. Un descendant de la famille, le baron d'Aulnis de Bourrouil résidant actuellement à La Haye nous a aimablement communiqué la

* Les citations non référencées dans ce texte proviennent de documents qui nous ont été communiqués par Mme CHAILLÉ de NÉRÉ que nous remercions vivement. Il s'agit de documents de famille, partie d'un ensemble rescapé des bombardements de 1945 et détenus par M. René B.

** Ce document pourrait confirmer ce que note P. DYVORNE (1934) : « Au temps de Louis XI, cette anse, large et peu profonde donnait passage aux navires qui pouvaient y entrer par gros temps. La plaine marécageuse, à l'est et au nord de Saint-Augustin, était recouverte de salines. »

*** Un château de Bourrouille a dû exister ; on n'en retrouve aucune trace.

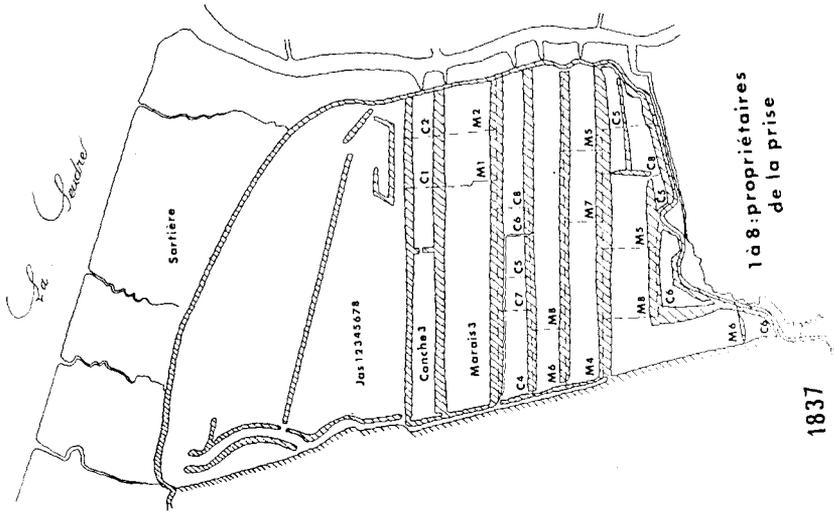
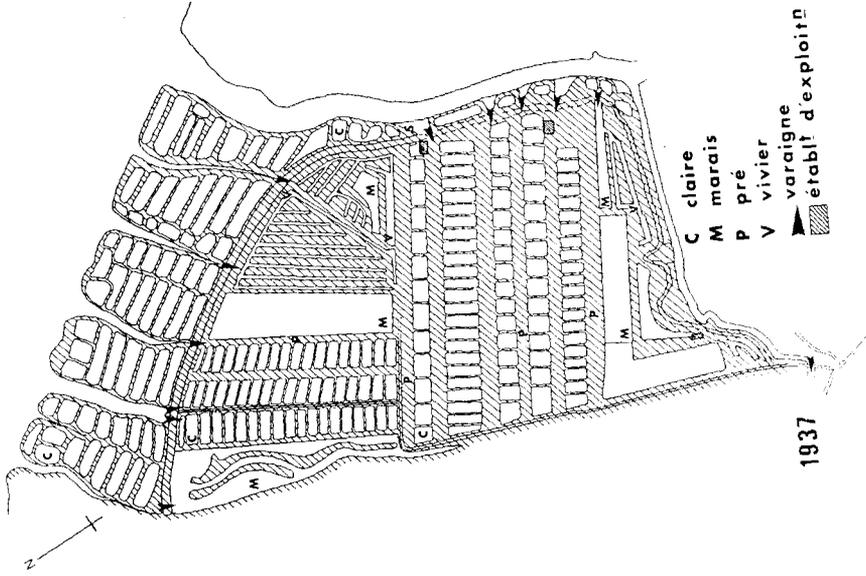


1 BREUILLET 2 Coulonges 3 Le Cailleau 4 Chalézac 5 Théon
6 MORNAC 7 Plordonnier 8 Marais de St'AUGUSTIN

breuillet et ses environs. croquis d'après cl. masse.1695.

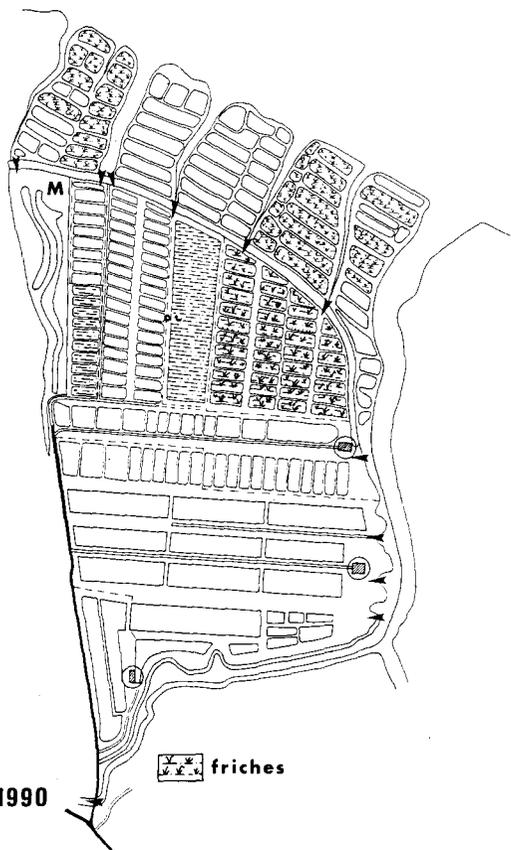
copie de cet acte dont nous extrayons ce passage : « En ce qui concerne la troisième sorte de biens qui sont venus de la succession de feu demoiselle Ester d'Allouée mère du dit Sieur de Bourrouille a été convenu que le dit Sieur du Vignaud prendra et lèvera son droit de quint sur la rhante et marais nobles de Grand Bourrouille lesquels dits marais viennent de la dite succession estimés à six mille soixante livres le quint du dit Sieur du Vignaud monte à douze cens trente deux livres, qu'il prendra et lèvera en marais de la dite prise sur le pied de la dite estimation. » Ce document daté de 1694 mentionne également des marais salants en Pelourdonnier (Plordonnier).

De cette même époque nous disposons de la carte de MASSE, malheureusement notre marais n'y figure pas mais ceux des environs de Mornac, voisins, ne montrent pas de claires sur les sartières, à l'extérieur de la digue de ceinture. Celles-ci ont dû apparaître au XVIII^e siècle comme le montre un document d'archives du 10 juin 1774 : « Procès verbal fait par le sieur ARRIVÉ, maître de quai des ports et havres de l'Amirauté de Saintonge en exécution du jugement du présent siège du 29 mai 1773 portant la visite des claires ou réservoirs que les nommés... ont construit sur le terrain appelé la coste de Bourrouille sur la





Les marais de Breuillet (en haut le marais du Bourouil, en bas La Garenne).



1990

38

évolution de la prise du bourouil

Rivière de Seudre. » Cela pour vérifier si les claires étaient concernées « par la prohibition portée par l'arrêt du Conseil du 22 août 1762 » (Arrêt selon lequel il devait être procédé à la destruction de certaines claires - voir plus haut).

Après avoir visité plusieurs « petits viviers ou clairots » peu éloignés de la taillée de la prise de la Chaume voisine, le maître ARRIVÉ s'est rendu à d'autres claires plus proches de la Seudre. « Ayant bien examiné la situation des lieux nous nous sommes aperçus que le lieu où elles sont est rempli de tannes tout autour et que les dites claires ne peuvent porter de dommages à la Rivière de Seudre ni à rien autre chose non plus que les premières. » Il apparaît donc que les sartières (ou tannes) n'étaient pas à cette époque entièrement couvertes de claires.

Il faut attendre 1837 pour qu'une carte précise des marais soit dressée par les géomètres du Cadastre. La prise du Bourouil, alors prise du Grand Jas (a-t-elle été débaptisée à la Révolution ?), a une structure qui rappelle celle de Fond-Rousse au nord de La Tremblade, mais le jas, commun à huit propriétaires, semble toujours constitué (comme l'indique le nom) d'un grand bassin alimenté par plusieurs ruissons reliés directement à la Seudre. Ces propriétaires se partagent les conches et les marais de la prise (figure 38).

Un siècle plus tard, les sartières sont entièrement couvertes de claires ; à l'intérieur de la taillée la saline a disparu. De nombreuses claires ont été aménagées. Une partie du jas a été transformée en marais piscicole (vivier à poissons) : sa structure en peigne (alternance de bosses et de fossés) est très caractéristique.

Les « claires en dedans » finirent par couvrir entièrement la prise. Leur activité fut importante jusqu'au début des années 70. On assista ensuite progressivement à l'abandon de certaines claires ; les claires de sartières d'accès plus difficile furent les principales victimes.

Cet abandon culturel des claires inquiéta les ostréiculteurs ainsi que la Direction Départementale de l'Agriculture qui observèrent en plus de l'aggravation des friches un transfert des propriétés ostréicoles vers d'autres activités, parfois de loisirs (marais à poissons). Une préétude d'aménagement foncier s'avéra nécessaire pour envisager les mesures permettant de donner plus de vie à ce marais, mais pour profiter des subventions nécessaires il fallait créer une association de propriétaires.

L'étude effectuée pour la D.D.A. fut publiée en 1981. Concernant uniquement les 105 hectares des claires en dedans, elle fit apparaître que 64% de la surface globale (bosses et bassins confondus), représentant une trentaine de propriétaires, étaient en friches.

A nouveau les deux problèmes fondamentaux étaient posés : desserte routière (en l'absence de chemins publics, les voies d'accès aux claires sont sur propriétés privées avec droit de passage) et desserte hydraulique (nécessité de l'entretien, de la réparation et de la réfection des varaignes, dragage des chenaux).

L'Association Syndicale Autorisée des Marais Salants de Breuillet s'organisa

alors. Elle naquit légalement en 1988 et de suite fit entreprendre les travaux nécessaires à la confection ou à la réfection de chemins goudronnés.

Au printemps 1989 les travaux étaient achevés. Le président de l'Association déclarait au lendemain de l'inauguration de ces chemins : « Certains s'interrogent sans doute d'un tel éclat donné à l'inauguration de 3 km de chemins, mais nous avons réalisé en fait un travail de pionniers tant sur le plan administratif que technique. Cette médiatisation avait donc comme but de susciter de nouvelles initiatives. »

De telles initiatives il y en eut dans d'autres communes mais à Breuillet se dessine un projet complémentaire : celui d'exploiter à nouveau les claires de sartières. Pour cela il va falloir prolonger les chemins vers «le dehors» de manière que l'accès se fasse par la terre ferme et procéder à un remembrement de ces claires dispersées entre de nombreux propriétaires.

Mais les bonnes volontés ne suffisent pas, elles nécessitent des soutiens, en particulier des communes dont les municipalités ne se montrent pas toujours très coopératrices. A la veille de l'ouverture des frontières de l'Europe, les dernières subventions accordées par la Communauté Européenne vont être attribuées ; la commune saura-t-elle en profiter ?

Cependant, nous l'avons dit, les subventions elles non plus ne suffisent pas. L'aquaculture n'est pas uniquement affaire de gestionnaire ; elle requiert des professionnels et, s'il s'agit de projets importants comme la réalisation d'une ferme aquacole, une équipe de professionnels.

Qu'a-t-il manqué à la ferme aquacole des Aubains ? Installée au printemps 1986 en bordure du chenal de Chaillevette et vouée à divers élevages (palourdes, crevettes, bars, dorades, turbots, soles...), l'entreprise a fermé ses portes quatre ans plus tard.

Reste dans les marais de Breuillet une conchyliculture qui devrait prospérer encore avec le développement de l'élevage de la palourde.

Mornac

« Mornac qui porte titre de ville et qui a été autrefois murée aussi bien que son château... est sur le penchant d'un coteau qui s'étend sur le bord des marais salants où est le port et moulin à eau. » (Cl. MASSE, 1719). Le plan qu'il dressa en 1685 montre l'emplacement du château et le moulin* avec une importante retenue d'eau en arrière. Le chenal de Mornac restera très sinueux jusqu'au XIX^e siècle. Au début du siècle la navigation était très active pour les marchandises transportées de Bordeaux à La Rochelle et Rochefort et dans l'autre sens (sel, vin et eaux-de-vie). « Un navire venant d'Angleterre chargé de 130 t de charbon est parvenu jusqu'au port mais avec des difficultés inouées. » Au milieu du XIX^e siècle un projet de redressement complet du canal fut présenté mais ce n'est

* Un document de 1749 mentionne plusieurs moulins sur le chenal de Mornac ayant tous le droit de banalité dans les paroisses de Mornac, Breuillet et les villages dépendants.

qu'en 1890 qu'un projet plus limité fut approuvé. A la fin du siècle les travaux étaient achevés et la partie haute du chenal prenait son aspect actuel.

Pour désenclaver le port et maintenir l'activité ostréicole pendant la saison touristique, une déviation a été mise en place en 1989 : elle relie le port à la D 140 qui conduit à Plordonnier.

A l'entrée de ce village, à gauche, sur le chenal du même nom, on voit encore les substructures du moulin à eau détruit pendant la dernière guerre (face aux Grands Moulins de la Seudre).

Au XIX^e siècle les hameaux de Plordonnier et d'Agnoux étaient approvisionnés par le chenal reliant la Seudre au petit port d'Agnoux. La partie supérieure du chenal étant considérée comme ruisson, un chemin de halage n'avait été réservé, sur les deux rives, qu'en aval jusqu'à la dernière charge* de sel située à environ 300 m du village d'Agnoux.

Le problème était d'affecter une partie des sartières au halage des bateaux jusqu'au port. Là, près des habitations, on déchargeait sel, blé, fèves, foin et autres produits des marais salants apportés par des bateaux naviguant à marée haute. A terre, les gens circulaient sur les taillées utilisées comme chemins.

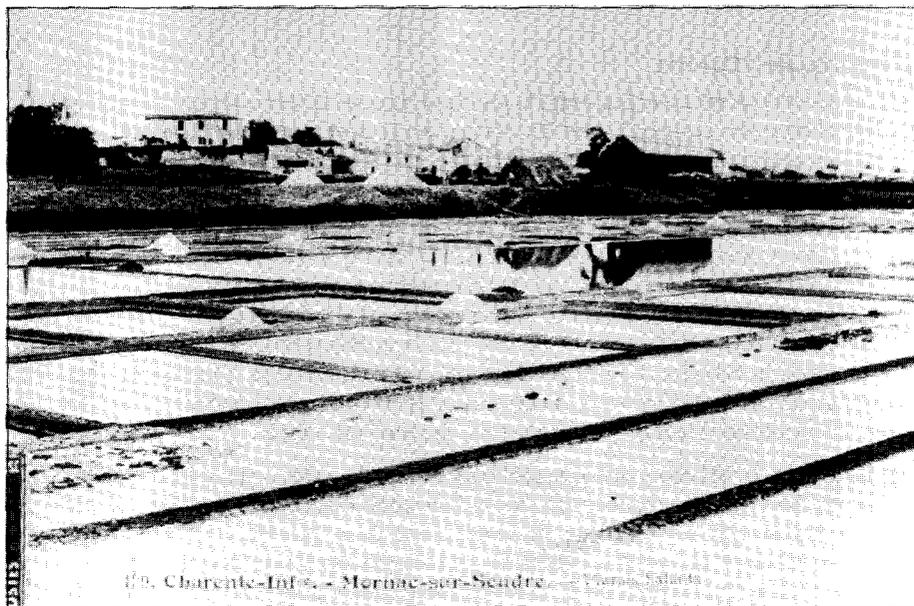
Un document d'archives (novembre 1880) fait état d'un différend opposant 37 habitants des 2 hameaux au sieur Berneleau détenteur d'un marais salant qui revendiquait la sartière bordant son marais et interdisait le passage aux dits habitants sur ses terres (par relèvement d'une passerelle assurant ce passage).

Le conseil municipal de Breuillet dont dépendaient alors les 2 hameaux appuya la requête des habitants concernant des terres qui, disaient-ils, avaient été concédées depuis 40 ans à la commune et dont le sieur B. s'estimait propriétaire. En janvier 1881, la commune demanda l'acquisition de 2 parcelles. L'accord lui fut donné par les Ponts et Chaussées sous réserve qu'elle demande à l'Administration des Domaines de frapper de servitude de halage d'autres terrains sartières voisins. Il fut rappelé cependant que la commune ne pouvait acheter ces terrains qui, submersibles lors des grandes marées, étaient domaniaux donc inaliénables. Pour cette raison les réclamations du dit B. furent vaines.

Cette affaire rappelle le problème, déjà évoqué, de la circulation sur les terrains privés. Elle montre les tracasseries dont étaient parfois victimes les gens de la part de propriétaires acariâtres. S'il existe encore des chemins privés, beaucoup ont été remis aux communes (avec charge pour elles de les entretenir) ou partagés par les membres d'une association.

Partant d'Agnoux dirigeons-nous vers Fontbedeau pour prendre la D 733 en direction de l'Eguille.

* Charge : lieu de la prise en bordure du chenal où le sel apporté en pilot (ou vache) était transporté avant d'être embarqué.



Les marais salants de Mornac d'après une ancienne carte postale.



Les marais à la Pointe de l'Éguine entre la Seudre (au nord) et le Liman (au sud).

Le marais de l'Eguille

Si en amont de Mornac les marais gardent encore le témoignage topographique des anciennes salines*, peu de claires sont aménagées «en dedans» ; par contre elles couvrent les anciennes sartières, en particulier à l'extrémité de cette pointe de terre à l'origine du toponyme Eguille.

« Le petit ruisson de la Brande qui servait autrefois de port à l'Eguille était depuis longtemps comblé moins encore par la vase que par les débris provenant du nettoyage des huîtres effectué de temps immémorial sur la rive gauche, et qui s'y étaient accumulés au point non seulement d'y former une chaussée de 4 à 5 m de hauteur, mais encore de remplir le ruisson et de s'avancer de plus de 20 m dans la Seudre, » note LE TERME qui insiste plus loin sur la grande activité ostréicole du bourg » qui, à lui seul, n'en livre pas moins de 6 à 7 millions » sur les 22 millions d'huîtres déposées en Seudre en 1825.

Mais le port de Ribérou qui écoulait une partie de cette production s'ensvasait à nouveau. Son activité diminuant, les débouchés risquaient de se restreindre. Aussi les habitants de l'Eguille se résolurent-ils à rétablir l'activité de leur port... « Substituer au petit ruisson de la Brande un vaste bassin capable de recevoir les 25 à 30 barques de 10 à 40 tonneaux que possède cette population; aplanir et réduire de 20 m la chaussée d'huîtres qui en gênait l'entrée ; acheter les marais voisins pour employer le jas au service de l'écluse nécessaire au dragage du bassin... établir un bac pour communiquer avec la rive droite de la Seudre... tels ont été, en moins de trois ans, les admirables effets du patriotisme, du dévouement et des sacrifices de la population de l'Eguille. »

A propos de ce bac, il faut rappeler que jusqu'au début du XX^e siècle le passage de la Seudre ne se faisait que par bateau en aval de Saujon. Sur le chemin de Grande Communication de Royan à Saint-Agnant il n'y avait qu'un seul pont en bois sur le Liman. Aux grandes marées, une surface d'environ 1000 hectares était inondée, d'où le projet de construire en remplacement un pont-écluse. Une enquête fut ouverte en 1871 mais ce projet n'aboutit pas. C'est en 1901 que fut émis le vœu de la construction d'un pont tournant sur la Seudre. L'ouvrage métallique reposait sur une pile placée au milieu du fleuve sur laquelle il pivotait : en se plaçant parallèlement aux rives il permettait la navigation et, perpendiculairement, la traversée. Détruit pendant la Seconde Guerre, il fut remplacé par une passerelle puis un pont en bois avant que ne soit construit, sur la dérivation de la route nationale, le pont actuel dans les années 60. Plus en amont sur le Liman existaient 3 ponts : deux adossés aux moulins et le pont de Groleau.

L'importante activité ostréicole a progressivement remplacé l'activité salicole qui fut prospère dans cette région dont le «blanc de Liman» avait fait la réputation. A ces deux exploitations du milieu s'ajoutait la pisciculture. « Dans

* La dernière saline à fonctionner en rive gauche fut celle du Père Bricou ; installée dans la prise d'Agnoux, elle a cessé d'être exploitée au début des années 60.

toutes les veines en surface de la terre s'infusait l'eau salée, bienfaisante, créatrice de vie pour les réservoirs peuplés de meuils, d'anguilles, de loubines, qui l'attendaient pour boire. Le Liman, à sec à marée basse, où les pêcheurs enfoncés dans les vases jusqu'à mi-cuisse pêchent, alors, palourdes, plies et «bets de jas», était maintenant étal, ses eaux affleuraient le pré. Par le coi, s'ouvrant sur un jas, on voit affluer des milliers de petits poissons qui tombent dans le vivier, où ils resteront prisonniers à marée descendante. » (P. DYVORNE, 1931).

Si l'activité ostréicole put se maintenir en bordure de Seudre où les claires sont toujours bien irriguées, les autres activités à l'intérieur des digues périclitèrent, certainement là encore faute d'entretien des chenaux. La stagnation des eaux, dans ces «hauts de Seudre» a provoqué un phénomène appelé localement «des eaux tournées» qui est une eutrophisation du milieu. Ces eaux surchauffées à la belle saison, chargées de sels minéraux (nitrates et phosphates provenant du lessivage des terres agricoles voisines) permettent la prolifération d'algues (plancton végétal, ulves, entéromorphes). En se déposant sur le fond ces plantes subissent des dégradations aérobies puis, l'oxygène se raréfiant, des fermentations anaérobies avec dégagement d'ammoniac (NH_3) et de sulfure d'hydrogène (H_2S). En dehors des émanations nauséabondes, la vidange incontrôlée de ces bassins peut provoquer la pollution de surfaces aquacoles exploitées.

Pour gagner Saujon, nous emprunterons la route passant par la Petite Eguille. Sur la droite, au lieu-dit La Métairie, un chemin conduit au pont de Groleau sur le Liman. Il est facile alors de gagner à pied les ruines des deux moulins (notés de Lunans par CASSINI, en fait du Liman). Le plan cadastral de 1837 figure, en arrière de chacun, une importante retenue d'eau dont la chasse devait entretenir le chenal.

Revenons sur la D 122, nous trouvons entre la route et la Seudre un marais drainé par le Grand Bot reste de l'étang de même nom. C'est à partir de ce ruisseau du Bot que le cours de la Seudre fut redressé.

Jusqu'à la fin du XVII^e siècle la navigation était active jusqu'au port de Ribérou, mais en 1691 l'Intendant de La Rochelle BÉGON note : « La raison pour laquelle on ne bâtit plus de gros vaisseaux dans la rivière de Seudre est parce qu'ils n'en peuvent plus bâtir, les chenaux étant pleins de vase et à peine en état de porter des vaisseaux marchands de 3 à 400 tonneaux. »

En 1754, le Directeur des Fermes de La Rochelle faisait remarquer que « soudain le thalweg de la Basse Seudre a passé de 40 pieds de largeur au Breuil, à 6 pieds. » Ce rétrécissement fut certainement plus progressif mais ce fut bien pendant le XVIII^e siècle que les problèmes d'envasement devinrent préoccupants, en grande partie par suite du développement anarchique des claires sur les rives du fleuve.

De nombreuses requêtes furent déposées demandant, outre la réglementation concernant l'occupation du Domaine Public Maritime, que des travaux

soient entrepris pour le dévasement puis pour le redressement du cours de la Seudre qui, entre l'Eguille et Saujon, décrivait de nombreuses boucles.

Le plan cadastral de la commune de Saujon présente le tracé qu'elle avait en 1836. Ce n'est qu'en 1838 que fut ouvert un crédit spécial pour les travaux d'amélioration du port de Ribérou ; ils comprenaient, en particulier, le redressement, l'élargissement et l'approfondissement du lit sur plus de 2 km entre Ribérou et le Breuil. Les travaux furent achevés en 1844 comme le confirme le Plan général du cours de la Seudre levé cette année-là par les Ponts et Chaussées.

Ces travaux permirent une reprise du commerce avec l'Espagne, la Norvège et l'Angleterre, parmi d'autres, au point que la création d'un emploi de courtier interprète au port de Ribérou fut demandée.

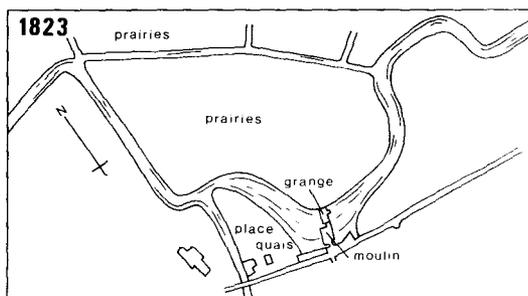
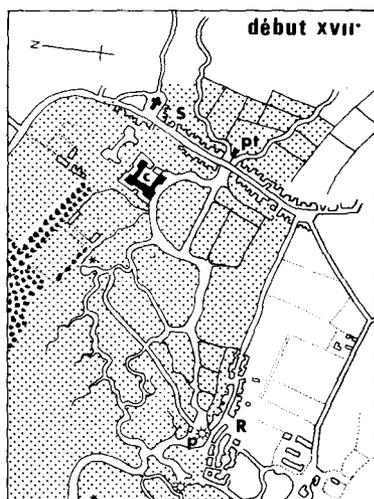
Malheureusement l'élargissement du lit ne facilitait pas l'enlèvement des vases, le courant de chasse de l'écluse étant insuffisant. Il fallut creuser un bassin de retenue depuis l'écluse jusqu'au pont de Saujon pour résoudre partiellement ces problèmes d'envasement. Mais en aval du Breuil subsistaient plusieurs courbes gênantes pour la navigation.

Le décret de décembre 1880 déclara d'utilité publique les travaux à faire pour la rectification de la Seudre maritime entre le Breuil et l'étang du Booth. Ces travaux furent achevés en 1882. Le fleuve prit alors son tracé actuel mais les problèmes d'envasement ont persisté et obligent encore à des dragages.

Saujon et le port de Ribérou

Au XVIII^e siècle Ribérou est séparé de Saujon comme le montre le plan de Cl. MASSE (Plan de Saujon en Saintonge sur la Rivière de Seudre) qui note : « Cette rivière n'est navigable que jusqu'à cet endroit. Son cours est interrompu par un moulin qui est au-dessus de ce port qui ne nuit pas à l'entretenir dans sa profondeur puisqu'il reste plus d'eau dans ce port que dans le cours de la rivière jusqu'à la pointe de l'Eguille l'on la traverse à pied de basse mer à plusieurs endroits. Ce moulin mout en partie du reflux quand la mer est basse et le reflux monte environ 7 à 800 toises au-dessus de ce moulin. Et ce port s'entretient encore par un autre moulin qui est au sud et qui est à présent partie ruiné ce qui fait grand tort à ce port. »

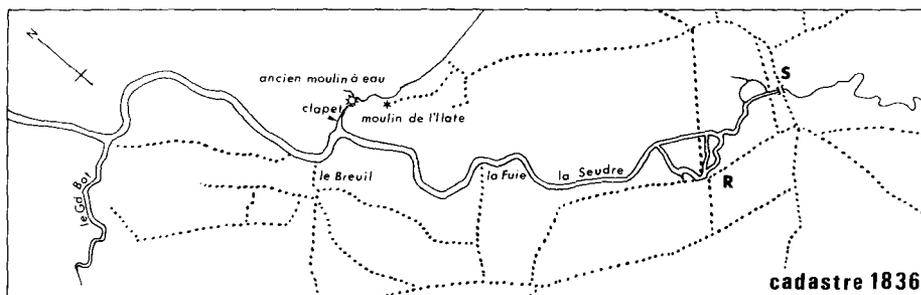
Malgré de fréquents problèmes d'envasement le port de Ribérou resta longtemps actif ; outre les produits des marais salants, il se faisait grand commerce de coquillages et de poissons (sardines, morues qu'on séchait là) mais aussi de vins, de charbon et de bois. Depuis le début de ce siècle ce commerce s'est progressivement réduit, en partie du fait du développement des réseaux routier et ferroviaire, en partie à cause de l'envasement. Une requête effectuée en 1931 concernant l'achat d'une drague à râteau pour le département qui pourrait être utilisée sur la Seudre fut laissée sans suite. Les intérêts maritimes en cause dans ce port étant considérés comme nuls, les riverains furent priés de résoudre leur problème eux-mêmes. Actuellement le port n'a plus qu'une petite activité de plaisance.



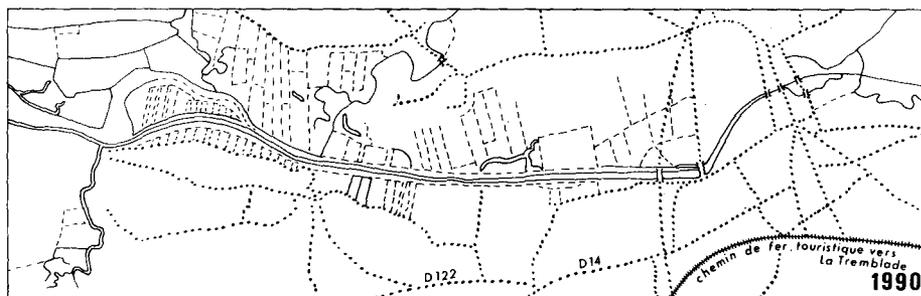
le port de ribérou d'après doc. d'archives

- ← S SAUJON p^t pont c château
- R RIBÉROU p port
- * moulin à vent
- ⊗ moulin à marée

plan de saujon. croquis d'après cl. masse



cadastre 1836



..... chemins, routes - - - - - chenaux, fossés

la seudre à saujon

Quant à Saujon : « C'est un gros bourg sur la Rivière de Seudre il a été autrefois enclos de murailles et porte le titre de ville dont il reste encore une porte entière. La Rivière n'a à cet endroit que 18 à 20 pieds de largeur, passe sous un pont qui joint les deux parties de ce bourg. » Cet unique pont qu'a figuré MASSE fut longtemps le seul sur la Seudre dont le cours était très sinueux de part et d'autre du bourg. Son lit a été à plusieurs reprises redressé de sorte que son cours actuel est entièrement canalisé depuis Pompière jusqu'à Ribérou.

La Seigneurie de Saujon fut rachetée en 1638 par le Cardinal de Richelieu qui avait plusieurs projets pour la région. Nous en retiendrons un qui nous permettra de boucler notre cycle d'étude en nous ramenant sur la rive droite de la Gironde.

Citons encore Cl. MASSE (1719) parlant de Saujon « où il y a un beau château bâti par Monsieur le Cardinal de Richelieu c'est là où il avait l'intention de faire un grand bassin pour former un entrepôt de marchandises qui viendrait de la Seudre tomber à Saujon par un canal qu'il avait proposé depuis Talmont sur Gironde. Ce projet a été examiné à diverses fois et entre autres par Monsieur le Maréchal de Vauban en 1684. Ce serait un grand bien pour le commerce de ces provinces car s'il était fait on pourrait aller avec des bateaux plats et autres petits bâtiments depuis la Rochelle jusque dans la mer Méditerranée. »

En fait comme le précise l'Intendant BÉGON le projet du Cardinal n'était pas philanthropique du tout : « Le Cardinal de Richelieu qui avait formé le projet de faire un grand établissement en Xaintonge avait résolu de faire un canal à ses dépens, espérant que le revenu qu'il en tirerait le rembourserait bientôt de ses avances. » C'est d'ailleurs dans cette intention qu'il aurait acquis la baronnie d'Arvert.

Si VAUBAN s'est intéressé à ce canal de jonction de la Seudre à la Gironde c'est qu'il présentait un intérêt stratégique*. « Les corsaires anglais et les capres des îles de Jersey et Guernesey infestent en temps de guerre nos parages et l'embouchure de la Gironde... Lorsqu'il s'agit actuellement de faire passer des marchandises à Bordeaux, les négociants rochelais préfèrent à la voie de la mer un transport bien plus coûteux, la voiture par terre depuis la Seudre jusqu'à la Gironde. » (M. BÉGON). L'intérêt n'était donc pas uniquement militaire ; la marine marchande avait également intérêt à trouver une route plus sûre car les abords de la Coubre et le pertuis de Maumusson ont toujours été dangereux.

Au XVIII^e siècle le projet dut être reconsidéré puisque des propriétaires de marais salants s'émurent des risques que pouvaient craindre l'exploitation et le commerce du sel. En 1768, une lettre de M. de GRANGBOURG aux officiers de l'Amirauté de Saintonge concerna « le canal de la Seudre, s'il a été fait, par l'ordre et les soins de qui et de quel fond, quel en a été le succès... » A cette époque l'information circulait moins vite qu'aujourd'hui.

En 1783, le projet sembla prendre quelques consistances et en 1786 M. de REVERSEAUX, alors Intendant de la Généralité de La Rochelle, s'en occupa très sérieusement.

* La jonction projetée était de Royan au marais de l'Ilate au nord-ouest de Saujon.

En 1805, le Conseil Municipal de Saujon « observe qu'il y a 2 ou 3 siècles que le gouvernement a eu l'intention de faire communiquer la Gironde à la Seudre par un canal qui devait s'ouvrir dans la commune de Meschers, ce qui serait du plus grand avantage pour l'approvisionnement du port de Rochefort et du commerce surtout en temps de guerre. »

Un autre intérêt était apparu à la réalisation de ce projet : ce canal permettrait le drainage des eaux pendant les saisons pluvieuses et l'irrigation des terres pendant les saisons sèches : « une très grande quantité de mauvaises terres, souvent inondées, seraient asséchées et se convertiraient en bons prés. »

En 1808 l'Ingénieur en chef de la Charente Inférieure fit parvenir au Préfet le projet de canal à ouvrir entre Rochefort et la Gironde. En rive droite les sites choisis furent Meschers ou Talmont reliés à la Seudre près de Saujon (l'autre tronçon empruntait le marais de Dercie puis de Brou et le canal de Brouage). Mais, faisait observer l'ingénieur, « le canal projeté n'est réellement utile qu'en temps de guerre. »

Au milieu du XIX^e siècle c'est l'envahissement par les sables du Mus de Loup qui motiva l'intervention du Conseil Général en faveur de ce projet ; il demandait depuis plusieurs années des plantations pour fixer ces sables. « L'embouchure de la Seudre est chaque année de plus en plus menacée par les sables qui finiront par barrer entièrement l'entrée de cette belle rade. » (1846).

A cette époque le redressement de la Seudre en amont du Breuil et le creusement du bassin de retenue à Ribérou « amène une plus grande quantité d'eau douce près de l'embouchure, et rend ainsi plus difficile la salaison des marais avoisinants ; on pourrait facilement éviter cet inconvénient en faisant passer dans le canal une grande partie de cette eau douce » indique le procès-verbal du Conseil Général en 1848.

En 1853, trois lignes ont été métrées et nivelées : deux en aval de Ribérou aboutissant à Royan et à Meschers, l'autre en amont en direction des Monards.

Mais le développement des voies de communication fit perdre de l'importance au projet. Par ailleurs, « l'eau douce manquant complètement pour l'alimentation de ce canal, on serait forcé de lui donner des dimensions extraordinaires qui nécessiteraient des déblais considérables et porteraient la dépense à une somme très élevée. » (Conseil Général, 1855). On ajourna donc tout vote à cet égard.

Il fallut attendre plus d'un siècle pour que resurgisse ce projet. Ce fut le maire des Mathes qui, en 1970, envisagea la construction d'un port de plaisance à Bonne Anse. Mais ses ambitions étaient plus grandes encore : construire un canal de Bonne Anse au Mus de Loup. Rapportons les propos tenus par le Directeur de l'aménagement et du tourisme de la Palmyre : « Nous sommes bien placés au débouché du plan d'eau de la Gironde auquel sera relié un jour celui des lacs landais et au sud du bassin des pertuis charentais. Bonne Anse sera l'indispensable porte relais entre Bordeaux et La Rochelle, entre l'Aquitaine et la Bretagne... Une quinzaine de kilomètres de canal ouvert dans une région de marécages... » (Sud-Ouest du 13 avril 1970). Le lecteur appréciera le terme

«marécages», celui-là même qui semait la terreur au Moyen Age. L'entreprise était quasiment de salut public !

En fait de marécages, le tracé empruntait pour l'essentiel le massif forestier sableux de la Coubre. Si des vases recouvrent le substratum calcaire, il aurait fallu rechercher à quelle profondeur sous les sables. Quant au port nous imaginons l'avenir qu'il aurait eu.

Plus récemment, au cours de sa réunion du printemps 1990, le S.I.V.O.M. de la presqu'île d'Arvert a évoqué de nouveau ce canal, mais un événement pour le moins inattendu a obligé ses partisans à ajourner encore le projet. Il s'agit de la pollution de la Gironde par le cadmium, un métal lourd toxique pour l'organisme et qui se concentre, en particulier, dans les crevettes et les huîtres que nous consommons. La teneur relativement importante sur les côtes rocheuses de la Gironde a conduit les autorités à y interdire la récolte des huîtres. Le bassin de Marennes-Oléron est beaucoup moins touché et on comprend les craintes, justifiées, des ostréiculteurs qui ne tiennent pas du tout à ce qu'on amène directement l'eau polluée de la Gironde dans le bassin.

La grande jonction dont il était question plus haut se fera peut-être mais par la voie routière : un de ses éléments pourrait se mettre en place, il s'agit du pont sur la Gironde. L'idée, selon Ph. MOST, maire de Royan et l'un des deux présidents de l'Association des élus pour le développement économique des deux rives et le pont sur la Gironde, est de tracer une «route des estuaires» la plus proche possible du littoral. Mais, fait-on observer, les infrastructures routières manquent. A cela Ph. MOST répond : « Avec le pont les infrastructures suivront. » (Royan Informations, n°4, janvier 1990).

Quel que soit le projet, et les motivations de ses partisans, il ne faut pas souhaiter que la presqu'île d'Arvert soit ainsi «balafrée». Qu'en serait-il alors de cet environnement que beaucoup nous envient ?

Revenons à nos marais de Seudre et, puisqu'il s'agit de perspectives, voyons les projets sur cette rive qui risquent de modifier les paysages.

A propos de route rappelons le projet de déviation d'Arvert et d'Etaules sur le CD 14 à la sortie de La Tremblade jusqu'au sud de Chaillevette. Une grande partie du tracé est sur le plateau calcaire mais mord un peu sur le fond de la zone ostréicole au nord d'Avallon. La construction de cette route ne modifiera guère ce paysage assez plat mais la circulation va animer une région jusqu'alors bien calme, animation qu'on aurait souhaitée d'une autre nature. Au sud, cette déviation va couper à travers les bois d'Etaules (bois de Chassagne et des Clones) avant de revenir sur l'actuelle D 14. Certes ce mitage est regrettable mais sans commune mesure avec celui qui aurait résulté de la réalisation complète du projet initial qui envisageait, vers le nord, la déviation de La Tremblade par une route passant près de la Clairière, le Terrier vert et qui, par la tranchée des Carreaux (donc en forêt domaniale), devait rejoindre la route de côte (D 25) vers l'Embellie. Plusieurs lois de protection de la nature et en particulier la plus récente, la «Loi littoral» (loi du 2 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral), firent heureusement échouer ce projet actuellement limité donc au tronçon au sud de La Tremblade.

Autre projet que l'on retrouve inmanquablement dans les cartons des municipalités littorales comme celle de La Tremblade : le port. Après avoir éliminé les sites de l'Embellie et de Ronce-les-Bains (!), on a envisagé de l'installer entre la Pointe aux Herbes et le Mus de Loup. Ce projet qui n'est pas très avancé sera celui d'un port mixte : plaisance et activités professionnelles (pêche, conchyliculture)*.

A l'autre extrémité de la Seudre maritime, il y a d'autres projets dont la réalisation est proche : il s'agit d'aménager les marais au nord-ouest de Saujon. Dans un premier temps, le creusement au niveau d'une ancienne boucle de la Seudre (en face de la Fuie) doit permettre la mise en place d'un étang de 3 hectares autour duquel s'organisera un espace de loisirs. Dans un deuxième temps, il est prévu la construction d'un barrage avec sas pour bateaux en amont de l'Eguille, juste avant la confluence entre le chenal de Dercie et la Seudre.

Cette retenue pourrait fonctionner comme bassin régulant l'apport en eau douce à l'aval, dans la zone ostréicole. Par ailleurs, compte tenu du décalage entre les heures des pleines mers aux deux extrémités du chenal (Ribérou et barrage projeté), ce bassin constamment en eau permettrait aux plaisanciers de quitter Ribérou une heure avant la pleine mer qu'ils trouveraient après avoir franchi le sas.

D'autres projets plus ou moins importants sont étudiés par diverses municipalités de la presqu'île d'Arvert mais deux d'entre eux nous paraissent particulièrement intéressants à suivre : celui du pont sur la Gironde et celui du port en eau douce de la Palmyre.

D'autres modifications du paysage, d'autres atteintes à l'environnement sont donc à craindre ; elles pourront faire l'objet d'un prochain travail.**

* Rappelons également l'inévitable projet accompagnant celui du port : le golf. Envisagé à la Clairière, lui non plus n'a heureusement pas résisté à la protection des sites.

** Une étude synthétique des rives de la Seudre, beaucoup plus complète sur le plan phytosociologique, est envisagée pour l'année 1991. Si elle se réalise, elle fera l'objet d'une publication dans le bulletin de 1992.

Bibliographie

- ANDRÉ X., 1986 - Élaboration et analyse de cartes bathymétriques détaillées du proche plateau vendéo-charentais (Golfe de Gascogne). Reconstitution des paléorivages de la transgression holocène. Thèse de 3^{ème} cycle. Université de Bordeaux I. N° 2133.
- ANGIBAUD L., 1886 - L'avenir des salines. La Rochelle.
- ARCÈRE L. E., 1756-1757 - Histoire de la ville de La Rochelle et du pays d'Aunis. 2 tomes. La Rochelle. Réédition Lafitte Reprints. 1975. Marseille.
- BAUDET J., BOUZILLÉ J.-B., GODEAU M., GRUET Y., MAILLARD Y., 1987 - Écologie du marais breton-vendéen. Étude d'une unité hydrologique. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, nouvelle sér.*, **18**, 13-44. Saint-Sulpice-de-Royan.
- BÉCHET C., 1701 - L'Usance de Saintonge entre mer et Charentes. Chez Simon Boe. Impr. Bordeaux.
- BÉGON M., 1698 - Mémoire sur la Généralité de La Rochelle. Extrait du *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort*. 1893. Rochefort.
- BERGER G. et TERNETY., 1968 - Notice de la carte géologique Royan - Tour de Cordouan XIII-XIV-32. B.R.G.M. Orléans.
- BOUCHOLLE P., 1965 - Saujon, Seigneurie-baronnie et le Cardinal de Richelieu. S. Pacteau. Impr. Luçon.
- BOURGUEIL B. et MOREAU P., 1976 - Notice de la carte géologique Marennes XIII-32. B.R.G.M. Orléans.
- BOUZILLÉ J.-B., 1981 - La végétation du marais breton. Aspects floristiques, écologiques et dynamiques. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, nouvelle sér.*, **12**, 30-56. Saint-Sulpice-de-Royan.
- CHARDONNET J., 1972 - La baie de Marennes. Étude morphologique et hydrographique. *Géographie et recherche*. **4**, 1-35. Dijon.
- CLOUET M., 1934 - Le port des Santons. *Revue de Saintonge et de l'Aunis*. **XLV**, 28-37.
- CORLAY J.-P., 1986 - Les marais maritimes de la Vilaine à la Gironde : géosystème maraîchin atlantique et promesses aquacoles. *Norois*. **33**, n° 132, 547-569. Poitiers.
- DIDEROT et D'ALEMBERT, 1753 - Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des matières. Édition 1778. Chez Pellet. Impr. libr. Genève.
- DIENNE de (Comte), 1892 - Histoire du dessèchement des lacs et des marais en France jusqu'en 1889. Paris.
- DYVORNE P., 1931 - Promenade en Saintonge. Pays de Cognac et de Marennes. Établissements Fac. Cognac.
- DYVORNE P., 1934 - Royan et la presqu'île d'Arvert. Delmas. Bordeaux.
- ESTÈVE G., 1986 - Les paysages littoraux entre la Seudre et la Gironde. 1^{ère} partie : la côte rocheuse. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, nouvelle sér.*, **17**, 61-123. Saint-Sulpice-de-Royan.

- ESTÈVE G., 1988 - Les paysages littoraux entre la Seudre et la Gironde. 2^{ème} partie : la côte sableuse. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, nouvelle sér.*, **19**, 159-231. Saint-Sulpice-de-Royan.
- FAILLE R., et LACROCQ N., 1979 - Les ingénieurs géographes Claude, François et Claude Félix MASSE. Éditions Rupella. La Rochelle.
- FAUJAS de SAINT-FOND, 1777 - Oeuvres de B. PALISSY revues sur les exemplaires de la bibliothèque du roi avec des notes et des additions de M. GOBET. Ruault. Paris.
- GRASSET A., 1986 - Breuillet à travers les âges. Publié sous l'égide de la municipalité de Breuillet.
- GRELON M., 1983 - Saintonge pays des huîtres vertes. Éditions Rupella. La Rochelle.
- HERVÉ P., 1935 - Les huîtres. A. Barbault éditeur. Marennes.
- LEMONNIER P., 1980 - Les salines de l'Ouest, logique technique, logique sociale. Maison des Sciences de l'Homme. Paris.
- LÉTELIÉ A., 1890 - Ronce-les-Bains, Marennes et la côte saintongaise. Picard. Paris. P. Auboin. La Tremblade.
- LE TERME Ch. E., 1826 - Règlement général et notice sur les marais de l'arrondissement de Marennes. Imp. Goulard. Rochefort.
- MASSE Cl., 1706 - Mémoire sur la carte du 11^{ème} Carré de la Générale des Costes d'Aunis et de Xaintonge qui fait partie du Gouvernement de Brouage ou est le cours de son chenal ou haïre ce partie de la Rivière de Seudre et de celle deponit Labé ou de Darneau. Archives du Génie. Vincennes.
- MASSE Cl., 1706 - Mémoire sur la carte du 12^{ème} Carré de la Générale des Costes d'Aunis et de Saintonge qui contient une partie de la côte de Saintonge au nord de l'embouchure de la Garonne et une partie du Médoc au sud de cette rivière que les uns appellent Gironde et les marinières communément rivière de Bourdeaux. Archives du Génie. Vincennes.
- MASSE Cl., 1719 - Mémoire sur le Carte Générale des costes du Bas Poitou Pays d'Aunis, Saintonge et isles adjacentes, Médoc et partie de la Basse Guienne. Bibliothèque du Génie. Paris.
- MASSIOU L., 1943 - Les monastères de la Garde et de la Couronne en Arvert. *Revue de Saintonge et d'Aunis. Nouvelle sér.* Tome **1**. 1^{ère} livraison, 20-29.
- NOUVIEL-MOREAU L. et PELIN M., 1984 - Découverte du marais salant rétais. *Cahiers de la mémoire.* Groupement d'études rétaises. Imprimerie de l'Ouest. La Rochelle.
- PALISSY B., 1580 - Discours admirable de la nature des eaux et fontaines... des métaux, des sels et salines, des pierres, des terres, du feu et des émaux... Plus un traité de la Marne. Martin le jeune. Paris.
- PALISSY B., 1901 - Oeuvres complètes de B. Palissy. Édition conforme aux textes originaux imprimés du vivant de l'auteur avec des notes et une notice historique par P. A. Cap. Librairie scientifique et technique A. Blanchard. Paris.
- PAPY L., 1941 - Les aspects naturels de la côte atlantique de la Loire à la Gironde.

- Delmas. Bordeaux.
- PAWLOWSKI A., 1904 - Les transformations du littoral français. Le golfe de Brouage et le pays marennais à travers les âges d'après la géologie, la cartographie et l'histoire. *Bulletin de géographie descriptive et historique*. **123-4**, 439-479.
- PERRICHET-THOMAS Ch., 1981 - Les sites à sel en Aunis et Saintonge. Mémoire de maîtrise. Université de Vincennes.
- PIVETEAU J., 1962 - Le Centre-Ouest et la mer aux époques gauloise et gallo-romaine. *Mémoires de la Société Archéologique et Historique de la Charente*. 155-165. Angoulême.
- PLATEL J.-P. et MOREAU P., 1977 - Notice de la carte géologique Saint-Agnant XIV-31. B.R.G.M. Orléans.
- REGRAIN R., 1980 - Géographie physique et télédétection des marais charentais. Imprimerie Paillard. Abbeville.
- TALUREAU R., 1965 - Marais de l'Ouest. Les grands aménagements régionaux. Ministère de l'Agriculture. Direction générale du Génie Rural et de l'hydraulique agricole.
- TASSEAU F., 1975 - Les côtes de la cité des santons dans l'Antiquité. Essai de synthèse provisoire. *Revue de Saintonge et d'Aunis*, tome **1**, 9-48.
- TESSON M., 1973 - Aspects dynamiques de la sédimentation dans la baie de Marennes-Oléron. Thèse de 3^{ème} cycle. Université de Bordeaux I. N° 1101.
- TRAVERS P., 1966. En pays d'Arvert. L'auteur éditeur. Les Mathes.
- VASSELOT DE RÉGNÉ, 1878 - Notice sur les dunes de la Coubre (Charente-Inférieure). Imprimerie Nationale. Paris.
- VERGER F., 1968 - Marais et waddens du littoral français. Étude de géomorphologie. Imprimerie Biscaye. Bordeaux.
- VOUVÉ J., 1975 - Études en hydrogéologie et paléohydrographie karstique. Thèse de 3^{ème} cycle. Université de Bordeaux I.

Cartographie

Cartes anciennes.

- Divers plans des lieux les plus remarquables du coste du nord-est de la côte de la Garonne. Cl. MASSE.
- Partie de la carte de Saintonge aux environs de Mornac et de Saint-Just, et les plans des autres endroits remarquables entre la Garonne et la Seudre. Cl. MASSE (1695).
- Plan du bourg de la Tramlade dans l'isle dalver, aux costes de Saintonge proche la rivière de la Seudre. Cl. MASSE (1698).
- Carte de CASSINI, feuille 161 (1766-67).

Cartes topographiques I.G.N.

- Échelle 1/250 000. Bordeaux-Périgord (110).

- Échelle 1/100 000. La Rochelle-Royan (39).
- Échelle 1/25 000. La Tremblade-Mareennes (1331 est).
Saint-Agnant (1431 ouest).
Royan (1332 est).
Saujon (1432 est).

Cartes géologiques B.R.G.M.

- Échelle 1/50 000. Mareennes (XIII-31).
Saint-Agnant (XIV-31).
Royan-Tour de Cordouan (XII-XIV-32).

• Cartes d'usage du sol. I.P.L.I.

- Échelle 1/25 000. Royan (17-76).
La Tremblade (17-75).

Photographies aériennes

Les photographies aériennes publiées dans cet article sont extraites d'une mission réalisée en novembre 1989 pour l'I.F.R.E.M.E.R. que nous remercions vivement.